

Document de Programme Conjoint

– Version Finale –

A. PAGE COUVERTURE

1. Nom du fonds : Fonds conjoint de développement durable.

2. Numéro de référence du projet MPTFO

3. Titre du Programme Conjoint : Une approche systémique pour faire progresser les ODD en soutenant la citoyenneté et la protection sociale des populations difficiles à atteindre au Gabon.

4. Titre abrégé : Citoyenneté et protection sociale au Gabon.

5. Pays et région : Gabon, Afrique Centrale.

6. Coordonnateur Résident : Dr. Savina Ammassari, savina.ammassari@un.org

7. Points focaux du Programme Conjoint des Nations Unies :

- UNICEF, Area Representative, Noel-Marie Zagre, nzagre@unicef.org
- UNFPA, Resident Representative, Agathe Lawson, lawson@unfpa.org
- Senior Development Coordination Officer, Alessandra Pellizzeri, pellizzeri@un.org

8. Point focal du Programme Conjoint gouvernemental :

- S.E. Dr Guy Patrick Obiang, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

9. Description succincte : Ce programme conjoint a pour but d'appuyer le Gabon dans la réalisation de certains Objectifs de Développement Durable (ODD) en s'attaquant à un obstacle majeur lié à l'accès des populations à la protection sociale, par ailleurs admiré. Un nombre restreint mais significatif et persistant de personnes nées sein de populations "difficiles à atteindre au Gabon ne sont pas enregistrées à la naissance. Il s'agit notamment des nouvelles naissances à venir, mais aussi d'un important arriéré de femmes et d'hommes issus des populations rurales - y compris, mais sans s'y limiter, les peuples autochtones. Sans certificat de naissance, ils ne peuvent pas obtenir de carte d'identité nationale par la suite. Sans carte d'identité, ils ne peuvent accéder au système de protection sociale (services publics de santé et d'éducation), "les laissant pour compte" sur de multiples indicateurs ODD au cours de leur vie. Grâce à ce projet, l'augmentation du nombre de personnes enregistrées à la naissance au sein des populations "difficiles à atteindre" leur garantira l'accès à la santé et à l'éducation, ce qui, à plus long terme, augmentera leurs chances de survie, d'épanouissement et de jouissance de leurs droits plus larges. Le projet s'aligne sur le Plan stratégique Gabon Émergent 2025 (PSGE), la Stratégie d'investissement humain et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-22. Ce projet adopte une approche systémique entre le

système des Nations Unies, les autres partenaires de développement, le gouvernement, les communautés locales, le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales, chacun selon ses domaines de compétence respectifs. Un ensemble d'interventions cibleront la réforme juridique, l'amélioration de l'information et de la sensibilisation, l'accélération et le maintien de l'enregistrement des naissances et l'accompagnement à plus long terme afin de garantir que personne ne soit exclu du système de protection sociale du Gabon et que les populations futures puissent bénéficier des services sociaux de base sans obstacle.

10. Mots-clés : L'enregistrement des naissances, l'enregistrement social, l'éducation, la santé, la protection sociale, le bien-être pour tous et la prospérité, les populations difficiles à atteindre, ne laisser personne de côté (LNOB), l'inclusion sociale, les peuples autochtones.

11. Aperçu du budget (basé sur le budget détaillé en annexe)

Contribution du Fonds Conjoint pour les ODD	
	2 000 000 USD
Cofinancement des organismes des Nations Unies (USD)	
UNICEF	70 000
OMS	65 000
FNUAP	30 000
BIT	30 000
ONUSIDA	15 000
Total	2 210 000 USD

12. Calendrier :

Date de début	Date de fin	Durée (en mois)
01/01/2020	30/06/2022	30

13. Marqueur de genre : 2

14. Groupes cibles (y compris les groupes laissés pour compte ou risquant de l'être)

Liste des groupes marginalisés et vulnérables	Influence directe	Influence indirecte
Femmes	x	
Enfants	x	
Les filles	x	
Jeunesse	x	
Populations autochtones	x	
Migrants	x	
Apatrides		x
Personnes touchées par VIH / SIDA		x
Populations rurales	x	

15. Mécanismes des droits de l'homme liés au Programme Conjoint

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
- Convention sur la sécurité sociale OIT (1982) N102

- Convention relative aux droits de l'enfant (1989)
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)
- Déclaration des Nations sur droits des populations autochtones (2007)
- Recommandation sur les socles de protection sociale (2012) N202

16. Agences des Nations Unies concernées par le projet et leurs partenaires :

16.1 Agences

Agences chefs de file :

- **UNICEF**, Représentant Résident,
Noel-Marie Zagre, nzagre@unicef.org, +241 07 99 9931
- **UNFPA**, Représentant Résident, Agathe Lawson, lawson@unfpa.org, +241 07 27 9045

Autres Agences :

- **OMS**, Représentant Résident,
Dr. Magaran BAGAYOKO, bagayokom@who.int, +241 01 44 62 67
- **UNESCO**, Représentant Résident,
Eric Volibi, e.volibi@unesco.org, +241 04 55 9595
- **ONUSIDA**, Directeur Bureau Pays,
Françoise NDAYISHIMIYE, NdayishimiyeF@unaids.org, +241 01 73 88 83
- **BIT**, Représentant Résident,
Soumano Nteba, soumano@ilo.org, +243 817 006 113

16.2 Partenaires

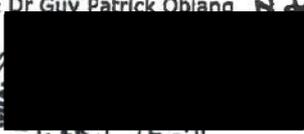
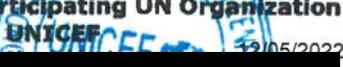
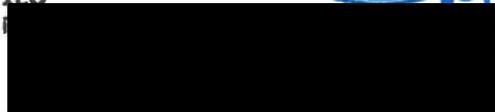
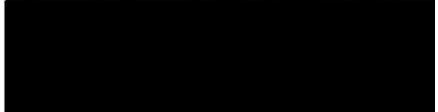
Autorités nationales :

- **Ministère de l'Intérieur, de la Justice, Garde des Sceaux**, Secrétaire Général,
François MANGARI, +241 01 76 13 95
- **Ministère de la Santé et des Affaires Sociales**, Secrétaire Générale, M. Patrice Ontina,
+241 01 72 26 61
- **Ministère de l'Économie, des Finances et des Solidarités Nationales**, Secrétaire
Général, Edith Ekeri MOUNOMBI, épouse OYOUMI, +241 01 79 50 31
- **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Civique**, Secrétaire
Général, Théodore KOUMBA, +241 01 76 42 65
- **Agence géospatiale nationale**, Directeur Général, Tanguy GAHOUMA BEKALE, + 241
01 74 17 16

Organisations de sociétés civiles :

- **Croix rouge Gabonaise**
Président, Dr Véronique Tsakoura, +241 03 21 01 28
- **Association Gabonaise des Femmes Indigentes (AGAFI)**
Présidente, Jeanne Marthe MINKOUE MI ELLA, +241 07 29 27 53
- **Association Arc-en-ciel & Espoir, Vallée Sainte Marie, Libreville**
Responsable, Sœur Julienne Eyeya, aecespoir2013@gmail.com, +241 07480676.
- **Association Minorités Autochtones et Pygmées du Gabon (MINAPIGA)**
Fondateur et président, Odambo Adone Léonard Fabrice, Bakoya, +241 07502370.
- **Association pour le développement de la culture des peuples pygmées du Gabon (ADCPPG).**
Denis Massande, Président, odambleonard@yahoo.fr.

Page de signature

Resident Coordinator Dr. Savina Ammassari  	Ministre de la Santé et des Affaires Sociales S.E. Dr. Guy Patrick Obiang Ndong  
Participating UN Organization (lead/convening) o UNICEF  	
o UNFPA - GABON Agathe L.  	
Participating UN Organization (UN) ILO  	
Participating UN Organization UNAIDS Dr. Fran  	
Participating UN Organization UNESCO Éric Volibi  	
Participating UN Organization WHO Dr. Magaran Monzon Bagayoko  	

B. CADRE STRATÉGIQUE

1. Appel à notes conceptuelles : 1/2019

2. Résultats pertinents du Fonds SDG conjoint

- Résultat 1 : Politiques multisectorielles intégrées visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) mises en œuvre avec une portée accrue.

3. Aperçu des résultats du Programme Conjoint

3.1 Résultat global

- Résultat : Un système de protection sociale équitable, durable et efficace pour les populations les plus vulnérables est garanti.

3.2 Résultats du Programme Conjoint

- Résultat 1 : les politiques publiques et le cadre normatif des droits de l'homme sont définis, améliorés et mis en œuvre.
- Résultat 2 : l'information sur les services sociaux est disponible, les modalités de prestation des services sont connues et les populations difficiles à atteindre jouent un rôle actif dans la prise de décision.
- Résultat 3 : les membres des populations difficiles à atteindre sont des citoyens actifs qui ont droit aux services sociaux (éducation, santé, VIH, protection sociale, état civil, etc.)
- Résultat 4 : les populations vulnérables cibles, leurs problèmes, leurs besoins, leur nombre et leur localisation sont connus et ensuite enregistrés dans le système d'enregistrement social.

3.3 Objectifs et résultats pertinents du PNUAD 2018-2022

- Objectif : d'ici 2022, la qualité des crédits budgétaires alloués au secteur social sera sensiblement améliorée et les groupes de population les plus vulnérables bénéficieront de services sociaux de base de qualité.
 - Résultat 2.1 : les femmes et les enfants, en particulier dans les zones rurales et semi-urbaines, ont un accès équitable aux services de prévention et de promotion de la santé.
 - Résultat 2.2 : la capacité des fournisseurs de services de santé est renforcée par la prestation de soins de santé de qualité.
 - Résultat 2.6 : un système de protection sociale équitable, durable et efficace pour les populations les plus vulnérables est garanti.

4. Objectifs de développement durable directement visés par le Programme Conjoint

4.1 Liste des cibles

- ODD 1.3 : mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris les planchers, et d'ici 2030, assurer une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables.
- ODD 3.3 : d'ici 2030, mettre fin aux épidémies de sida, de tuberculose, de paludisme et de maladies tropicales négligées et lutter contre l'hépatite, les maladies d'origine hydrique et autres maladies transmissibles.
- ODD 3.8 : assurer une couverture médicale universelle, y compris la protection contre les risques financiers, l'accès à des services de soins de santé essentiels de qualité et l'accès pour tous à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et abordables.
- ODD 4.7 : d'ici à 2030, veiller à ce que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en vue du développement durable et des modes de vie durables, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la promotion d'une culture de paix et de non-violence, la citoyenneté mondiale et la valorisation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

- ODD 5.1 : mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles partout dans le monde
- ODD 16.9 : d'ici 2030, donner une identité légale à tous, y compris l'enregistrement des naissances.

4.2 Impact escompté des objectifs de développement durable : Notre Programme Conjoint vise à accroître l'enregistrement des naissances et l'accès aux services sociaux. Le programme associera différentes interventions visant à renforcer une base de données commune et des actions conjointes ciblées pour soutenir les personnes nées au sein de populations défavorisées et "difficiles à atteindre" non enregistrées auparavant. Ces populations sont mal connues en termes de nombre, de situation géographique et même de besoins précis, ce qui nécessite une approche concertée et intégrée. Des études/enquêtes préliminaires sur et avec eux (cartographie) et sur les structures existantes (comme pour l'état civil) permettront de mieux identifier les besoins de ces groupes et d'éclairer d'autres politiques et stratégies afin d'aborder tous les facteurs de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion en tenant compte de leur spécificité et, ce faisant, d'accélérer la réalisation des ODD. Dans le cadre du projet proposé, nous ciblerons plus directement l'ODD 16.9, ce qui aura des répercussions directes sur la réalisation des ODD 1.3, 3.3, 3.8, 4.7, et 5.1.

5. Objectifs pertinents du cadre national des objectifs de développement durable

- Du Plan Stratégique Gabon Émergent (2012)
 - 1) Objectif : améliorer la santé et le bien-être de la population, en particulier des plus vulnérables.
 - Résultat 6 : assurer une éducation de qualité pour tous afin de faciliter le progrès social.
 - Résultat 18 : assurer des services de santé de qualité pour tous.
 - Résultat 19 : assurer l'accès universel à des services d'eau potable et d'assainissement.
 - Résultat 21 : promouvoir l'accès à l'emploi et lutter contre l'exclusion.
- De la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon
 - 1) Composante 1 : filets de sécurité économique et transferts de solidarité. Permettre aux plus pauvres de subvenir à leurs besoins alimentaires, sanitaires et éducatifs.
 - 2) Composante 3 minima social : réduire les inégalités d'accès aux services sociaux publics entre les zones isolées et prospères afin d'éviter la marginalisation des ménages économiquement faibles.

6. Bref aperçu de la théorie du changement du Programme Conjoint :

6.1 Résumé : Notre théorie du changement est la suivante : des campagnes de sensibilisation et l'intensification des activités d'information dans les régions difficiles d'accès du pays aideront à mieux comprendre et surmonter les obstacles culturels à l'enregistrement des naissances. Le plaidoyer et la réforme juridique au niveau national aideront à surmonter les obstacles juridiques à l'enregistrement effectif de ces populations. Et le renforcement de l'enregistrement national des naissances, notamment grâce aux nouvelles technologies numériques, renforcera le lien entre l'enregistrement des naissances et l'enregistrement de la sécurité sociale. Toutes ces interventions convergeront vers une augmentation du taux d'enregistrement des naissances, en particulier pour les membres des populations difficiles à atteindre. Elles permettront également de mieux comprendre les autres besoins de ces populations, qui pourront être ciblés pour un soutien supplémentaire. Grâce à un meilleur enregistrement des naissances, chaque personne aura une "personnalité juridique", pourra obtenir une carte d'identité et, si nécessaire, un passeport. Ceci augmentera l'enregistrement à la sécurité sociale, et permettra une meilleure couverture des populations difficiles à atteindre pour l'éducation et la santé, améliorant ainsi les résultats des ODD identifiés ci-dessus.

6.2 Liste des principales hypothèses de la TdC devant être contrôlées :

Les hypothèses sous-jacentes à surveiller sont les suivantes :

- la réforme des dispositions actuelles et contraignantes de la loi et des règlements permettra d'accroître la reconnaissance et l'adoption des droits de citoyenneté ;
- les campagnes publiques réussiront à susciter le changement dans l'ensemble de la société, au niveau des bénéficiaires, de la communauté et de la famille ;
- la population difficile à joindre jouera un rôle de leadership et de représentation ;
- les stratégies de mise en œuvre des programmes de protection sociale et des ensembles de services de santé essentiels seront participatives, novatrices et culturellement adaptées ;
- la coordination entre les acteurs de la justice et de la protection intérieure, sanitaire et sociale sera suffisante.

C. DESCRIPTION DU PROGRAMME CONJOINT

1. Analyse de base et de la situation

1.1 État des lieux de la question

Le Gabon, pays d'Afrique centrale, compte 9 provinces, 48 départements et 52 municipalités. Il est composé de 267 667 km² et 1 811 079 habitants à une densité de 6,8 habitants par km², avec un taux de croissance démographique de 3,1% (Recensement général de la population et de l'habitat, 2013). La population gabonaise est jeune, avec 54,6% de la population totale de moins de 25 ans. 48,4% de la population est féminine. L'indice synthétique de fécondité est de 4,2 enfants par femme. L'espérance de vie moyenne à la naissance est de 63,4 ans (66 ans pour les femmes et 61,2 ans pour les hommes).

Le Gabon se classe 110^{ème} en termes d'IDH sur 189 pays en 2018. Les performances du Gabon en matière de développement humain ne sont pas à la hauteur de son potentiel économique, ce qui place le pays au 61^{ème} rang mondial en termes de revenu par habitant.

En tant que pays à revenu intermédiaire supérieur, le Gouvernement du Gabon s'est engagé en 2011 dans la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE), qui visait à faire du Gabon un pays à revenu supérieur d'ici 2025. Ce plan de développement ambitieux se concentre, entre autres, sur l'accélération et la diversification des sources de croissance économique, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la gestion durable des ressources pour les générations futures.

Toutefois, la baisse des recettes pétrolières depuis 2015 a considérablement ralenti la croissance économique (2,1 % en 2016 contre 6,3 % en 2010 et 0,8 % en 2017) et contraint le pays à convenir d'une facilité élargie du Fonds avec le FMI. Cela a limité la capacité du pays à financer le PSGE, avec des conséquences négatives pour l'investissement public, en particulier dans les secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé, le logement et la protection sociale.

L'un des pays les plus urbanisés du monde (et le plus urbanisés d'Afrique), on estime que 87% de la population vit dans un petit nombre de grandes villes. Cependant, environ un quart de million de personnes vivent encore dans les zones rurales. Aussi, du fait que les forêts tropicales humides denses couvrent 80% du territoire, une partie de la population vit dans des zones difficiles d'accès. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, de la population indigène (« autochtone »).

Malgré un système d'enregistrement existant et performant, selon les dernières données disponibles environ 10% des enfants de moins de 5 ans¹n'ont pas d'acte de naissance. Cette population, qui comprend un grand nombre d'autochtones, est à la traîne en termes de richesse, d'éducation et d'accès aux infrastructures de base. Le taux de pauvreté est plus que doublé au Gabon pour ceux qui n'ont pas d'acte de naissance (70,1% de la population sans acte de naissance vit dans la pauvreté, contre 32,7% de la population avec acte de naissance). Les populations sans acte de naissance sont également beaucoup moins susceptibles d'être inscrits à l'école que les autres groupes. Pour cette population, la durée moyenne d'inscription scolaire est de 3 ans pour les hommes et de 2,8 ans pour les femmes, tandis que ceux qui ont un certificat de naissance, quel que soit leur sexe, sont inscrits pendant 6,5 ans².

Parmi les facteurs qui entravent actuellement l'obtention d'un acte de naissance, on peut citer le très court délai d'enregistrement des naissances (3 jours dans les zones urbaines et un mois dans les zones rurales), l'isolement géographique et culturel, la sensibilisation insuffisante du public, la privation économique et - pour les autochtones - la stigmatisation sociale qui les privent des services sociaux de base et les rendent très vulnérables.

Sans enregistrement des naissances, de nombreux gabonais ordinaires ne peuvent obtenir un acte de naissance. Sans acte de naissance, ils ne peuvent jamais obtenir ultérieurement une carte d'identité nationale. Sans carte d'identité nationale, ils ne peuvent pas s'inscrire au système de protection sociale du Gabon, s'inscrire à l'école, avoir la " personnalité juridique " ou faire valoir la plupart de leurs droits, avec des conséquences négatives sur leur développement et sur le pays.

Cette chaîne de conséquences négatives est claire et évidente. Mais retournez-la et c'est aussi une opportunité : l'enregistrement des naissances des populations " difficiles à atteindre " dans les zones rurales reculées du Gabon ouvrira l'accès à la protection sociale et aura donc un effet multiplicateur majeur sur la réalisation des objectifs de développement durable - en relevant avec vigueur le défi de " ne laisser personne pour compte ".

Ce projet conjoint prévoit donc des mesures et des interventions spécifiques ciblant les populations difficiles à atteindre, afin de garantir que leur inclusion dans le système d'enregistrement des naissances et leur accès aux services sociaux ne soient pas entravés par des obstacles sociaux, économiques, culturels et psychologiques.

1.2 Groupes cibles

Les groupes cibles ont été choisis en tenant compte des trois principes LNOB (**Ne laissez personne pour compte**) du Cadre d'action partagé 2016 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (UNCEB) :

- 1) Égalité : le programme garantira que les populations difficiles à atteindre bénéficieront des mêmes avantages que les autres. Un suivi périodique sera effectué avec la CNAMGS et d'autres programmes sociaux. Ainsi, comme indiqué ci-dessus, le programme aura un effet catalyseur direct, permettant d'obtenir rapidement des résultats positifs en ce qui concerne les objectifs de développement durable.
- 2) Non-discrimination : le programme veillera à ce que tous les segments de la population bénéficient des mêmes avantages, en fonction de la ventilation la plus pertinente. En particulier, le programme garantit qu'il n'y aura pas

¹Gabon : enquête démographique et de santé 2012.

²Banque Mondiale, Note de pays 5, 2011.

de discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique, la confession religieuse et l'origine géographique des bénéficiaires potentiels. Un mécanisme de notification des plaintes sera mis en place et sera librement accessible à la population ciblée afin de signaler les lacunes dans la fourniture de services ou tout autre traitement inégal des avantages. Ce mécanisme sera suffisamment alerte pour faciliter la prise de décision rapide et efficace afin de proposer des mesures correctives appropriées.

- 3) Équité : le programme encouragera la sélection des bénéficiaires potentiels en tenant compte des critères de vulnérabilité pertinents.

Les principes de la LNOB, mentionnés ci-dessus, nous ont aidés à identifier les sous-groupes qui constituent notre population cible, à savoir les populations difficiles d'accès. Le groupe cible se compose de plusieurs sous-groupes: les populations autochtones, les personnes vulnérables dans les zones rurales éloignées, les femmes et les filles (puisque'il est anecdotique que les filles sont moins souvent enregistrées que les garçons parmi certaines des populations ciblées), la jeunesse, les enfants et les quelque 10 000 cas de personnes vivant dans les zones urbaines ou rurales qui n'ont pas enregistré leurs enfants dans les délais légaux et dont la situation est actuellement examinée au cas par cas.

- **Les peuples autochtones** : le nombre exact des autochtones au Gabon est inconnu. Selon les sources, on estime généralement qu'elle se situe entre 5 000 et 20 000 individus. Elles sont principalement concentrées dans les provinces du Haut-Ogooué, du Moyen-Ogooué, de Ngounié, de Nyanga, d'Ogooué-Ivindo, d'Ogooué-Loïlo et de Woleu-Ntem. Pauvres parmi les plus pauvres, ils sont les plus démunis en termes de droits à la survie, au développement, à la protection et à la participation. Ils souffrent d'un accès difficile aux services sociaux de base, à la terre (en particulier avec l'avènement des parcs nationaux) et aux ressources, de discrimination, de non-reconnaissance de leurs droits humains, d'analphabétisme, d'exploitation économique, de pauvreté et de manque de pouvoir. On pense que la majorité des enfants et des parents autochtones n'ont pas d'acte de naissance.
- **Les populations rurales** : la population rurale représente 13,3% de la population totale du Gabon. Selon le rapport sur le profil de pauvreté de l'Enquête Gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la Pauvreté (EGEP) 2017, la pauvreté est un phénomène essentiellement rural avec un taux de pauvreté de 59,5% contre 21,0% à Libreville et 29,4% en milieu urbain. Ainsi, avec seulement 13,3% de la population gabonaise, les zones rurales représentent néanmoins 24% des pauvres du pays. Le pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable est plus élevé dans les zones urbaines (96%) que dans les zones rurales (39%). De même, dans les zones rurales, les ménages ont beaucoup moins accès à l'électricité (45,9%) que dans les zones urbaines (98,4%). Au niveau de l'éducation, le taux de scolarisation primaire des garçons et des filles est de 83% et 84% dans les zones urbaines contre 79% et 79% dans les zones rurales. L'accès aux hôpitaux est de 61,2 % en milieu urbain comparativement à 45,9 % en milieu rural.
- **Le genre et l'autonomisation des femmes** : au-delà d'une simple question de droits, l'égalité des sexes est une question de développement humain et durable. L'étude supra citée montre que la situation des femmes reste défavorable et que la discrimination persiste à tous les niveaux : l'analphabétisme reste plus élevé chez les femmes (67,8%) et particulièrement dans les zones rurales (88,8%). De même, la proportion de femmes sans instruction serait de 21 %. Ces faibles niveaux d'alphabétisation et d'éducation sont la conséquence de taux d'abandon élevés et s'ajoutent au harcèlement généralisé des filles et des jeunes femmes. Mais on pense aussi, d'après certaines anecdotes, qu'un plus grand nombre de filles que de garçons ne sont pas enregistrées à la naissance.

- **Les enfants** : les moins de 15 ans représentent 34,7 %³ de la population totale. Ils représentent une proportion importante de la population gabonaise en raison du taux de croissance démographique relativement élevé (2,9 % en moyenne par an)⁴. Ils jouent un rôle particulier et jouissent d'un statut particulier dans les groupes sociaux gabonais traditionnels, tels que les familles, les communautés locales et le marché du travail. Ils sont obligés de participer à des rituels et d'éviter les tabous.
- **Jeunesse** : les jeunes représentent plus du tiers de la population résidente du Gabon (37%). En moyenne, 40% de la population des zones urbaines est composée de jeunes, contre 25 % dans les zones rurales. Dans les zones urbaines, 14 % des adolescents âgés de 12 à 17 ans ont eu des bébés. Le ratio moyen augmente dans les zones rurales. Environ 25 % des adolescentes ont eu des bébés⁵.
- **Charge de travail préexistante** : grâce à des travaux antérieurs dans ce domaine sensible, les Nations Unies au Gabon ont déjà connaissance de quelque 10 000 personnes vivant dans des zones urbaines ou rurales qui n'ont pas enregistré leurs enfants dans les délais légaux et dont la situation est actuellement examinée au cas par cas.

Grâce à ce projet, nous allons accélérer le Gabon vers les objectifs suivants en matière des ODD :

- **ODD 1.3** : *Mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris des planchers, et d'ici 2030, assurer une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables.* Le Gouvernement a exprimé l'ambition d'atteindre une couverture sanitaire universelle pour la population gabonaise d'ici 2022. En 2019, 700 000 Gabonais économiquement défavorisés étaient enregistrés au CNAMGS (le système national de protection sociale), alors qu'ils n'étaient que 286 943 en 2009. Selon une étude menée par le CNAMGS⁶, le Gabon dispose de faibles filets de sécurité sociale et de politiques de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance partagée pour les raisons suivantes : (i) les crises économiques, (ii) le manque de ressources financières durables pour maintenir le système de protection sociale, (iii) la difficulté de cibler la population économiquement défavorisée, et (iv) le manque de ressources. A travers notre Programme Conjoint, nous ciblerons le SDG 1.3, notamment en améliorant l'accès des populations cibles au CNAMGS.
- **ODD 3.3** : *D'ici 2030, mettre fin aux épidémies de sida, de tuberculose, de paludisme et de maladies tropicales négligées et lutter contre l'hépatite, les maladies d'origine hydrique et autres maladies transmissibles.* Entre 2012 et 2019, le nombre total de patients infectés par le VIH a diminué de 25 %. Le Gabon a été en mesure d'y parvenir grâce à des politiques qui comprennent la fourniture gratuite de traitements antirétroviraux et l'amélioration de la couverture. Il existe des centres de soins dans toutes les provinces du Gabon, soit une augmentation de 63 % entre 2000 et 2018. En outre, les personnes vivant avec le VIH ont bénéficié d'une couverture à 90 % des frais médicaux par le CNAMGS. La décentralisation des services de soins dans les hôpitaux et les centres médicaux (PNDS 2017-2021, EDSG (1,2), RGPL 2013) a été un autre facteur contributif. Le travail du Programme Conjoint avec les populations difficiles à atteindre offre une occasion supplémentaire de permettre l'accès à des personnes qui ne sont pas prises en compte dans les questions liées au VIH/SIDA, chaque nouvel enregistrement offrant

³Gabon : Enquête Démographique et de Santé 2012.

⁴Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2015.

⁵Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2015.

⁶CNAMGS, Bilan du Plan Stratégique Gabon Emergent (2009-2015) sur la politique nationale de la prévoyance sociale.

un point d'entrée pour la sensibilisation, l'éducation en santé publique et l'accompagnement si nécessaire ;

- *ODD 3.8. Assurer une couverture médicale universelle, y compris la protection contre les risques financiers, l'accès à des services de soins de santé essentiels de qualité et l'accès pour tous à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et abordables.* Le Gabon a réalisé des progrès substantiels dans trois domaines : la protection sociale, la protection financière des plus vulnérables et la fourniture de soins de santé. La mise en place de l'assurance maladie obligatoire, qui couvre actuellement près de 60 % de la population (dont 60 % sont des Gabonais économiquement défavorisés) est l'une des principales réalisations. Le ciblage des populations difficiles à atteindre augmentera le taux de couverture de l'assurance maladie, car la possession d'un certificat de naissance est une condition préalable à l'enregistrement dans le système de protection sociale ;
- *ODD 4.7. D'ici à 2030, veiller à ce que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en vue du développement durable et des modes de vie durables, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, la citoyenneté mondiale et la reconnaissance de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.* La Direction générale de la statistique du Gabon note que le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (6-10 ans) était de 88,3 % en 2013 pour l'ensemble du Gabon, avec un taux plus élevé pour les zones urbaines (88,6 %) que pour les zones rurales (86 %). Le taux de scolarisation des filles est supérieur à celui des garçons dans les zones urbaines et rurales. Le Programme Conjoint s'est engagé à atteindre les enfants non scolarisés, en particulier ceux qui n'ont pas de certificat de naissance, et à sensibiliser les familles à l'importance du certificat pour l'avenir de leurs enfants ;
- *ODD 5 .1. Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles partout dans le monde. Des politiques discriminatoires à l'égard des femmes existent toujours, bien que des progrès aient été réalisés.* Selon une étude menée par le FNUAP en 2016, la législation nationale en vigueur sur les droits des femmes (Code civil, Code du travail, Code pénal, etc.) n'est pas conforme aux traités internationaux. Il existe des dispositions discriminatoires et des lacunes juridiques concernant les droits des femmes et des filles. Le Programme Conjoint améliorera cet indicateur en abordant la santé sexuelle et reproductive (SSR) et les politiques de genre pour les populations difficiles à atteindre ;
- *ODD 16.9. Assurer l'identité légale de tous, y compris l'enregistrement des naissances. L'enquête démographique et sanitaire réalisée en 2000 a révélé que 90 % des enfants de moins de 5 ans étaient enregistrés à la naissance.* En 2012, le taux d'enregistrement des naissances est resté le même. Cela signifie que 10 % des enfants de moins de 5 ans n'ont pas de certificat de naissance. Le Programme Conjoint vise à combler cette lacune, en particulier celle des populations difficiles à atteindre. Le Programme Conjoint veillera également au respect des droits de l'homme et au respect des engagements internationaux par le Gouvernement.

Le programme conjoint veillera à ce que les droits de l'homme des groupes cibles soient respectés et à ce que la législation pertinente reflète les engagements internationaux du pays. Le projet s'aligne sur les cadres internationaux des droits de l'homme suivants :

- *La Déclaration universelle des droits de l'homme* dispose que tous les membres de la société ont droit à la sécurité sociale et à sa réalisation (Article 22) ; le droit à la santé et aux soins médicaux et le droit à la sécurité sociale en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou d'autres pertes de moyens de

subsistance dans des circonstances indépendantes de leur volonté. Elle stipule également que la maternité et l'enfance ont droit à des soins et à une assistance spéciale. Enfin, il stipule également que toute personne a droit à l'éducation (Article 25) ;

- o *Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* énonce le droit à la sécurité sociale (Article 9), la protection et l'assistance devraient être accordées aux familles, en particulier lorsqu'elles sont responsables des soins et de l'éducation des enfants à charge, et une protection spéciale devrait être accordée aux femmes avant et après la grossesse (Article 10) ;
- o *La Convention relative aux droits de l'enfant* prévoit la non-discrimination (Article 2) ; l'intérêt supérieur de l'enfant (Article 3) ; le droit à la survie et au développement (Article 6) ; le droit à l'état civil dès la naissance, le droit à un nom (Article 7) ; l'opinion de l'enfant (Article 12) ; le droit à la sécurité sociale (Article 26) ; le droit à l'éducation et son objet (Articles 28 et 29) ;
- o *La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* dispose que les États parties doivent prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination entre hommes et femmes afin de garantir les mêmes droits à la sécurité sociale, en particulier en cas de retraite, de chômage, de maladie, d'invalidité, de vieillesse et d'incapacité de travail, ainsi que le droit aux congés payés (Article 11) ;
- o *La Convention relative aux droits des personnes handicapées* dispose que les États parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à la protection sociale et prennent les mesures appropriées pour assurer et promouvoir la réalisation de ce droit, y compris des mesures visant à assurer l'accès des personnes handicapées, en particulier des femmes et des filles handicapées et des personnes âgées handicapées, aux programmes de protection sociale et de réduction de la pauvreté (Article 28) ;
- o *La Convention 102 de l'OIT* définit les neuf branches qu'un système de sécurité sociale complet devrait couvrir, ainsi que les prestations familiales/enfants et les pensions optimales pour les personnes âgées et le soutien lié au handicap ;
- o Enfin, *la Recommandation 202 de l'OIT* sur les minima de protection sociale traite de multiples priorités qui sont au cœur du Programme Conjoint, non seulement en termes de sécurité du revenu pour les enfants et les personnes âgées, mais aussi en raison de son engagement envers les soins de santé essentiels et le soutien de la population en âge de travailler. Son principe de non-discrimination, y compris l'égalité des sexes, la transparence, la garantie des droits et de la dignité, l'importance de services de qualité et une large couverture sont des aspects essentiels du Programme Conjoint. L'approche du SPF vise à combler les lacunes afin que personne ne soit laissé pour compte et à renforcer la cohérence des politiques pour éviter la fragmentation.

1.3 Objectifs de développement durable

Le Programme Conjoint s'appuie sur des données issues de l'examen de documents de politiques publiques, d'évaluations qualitatives d'interventions antérieures et d'analyses d'enquêtes auprès de populations vulnérables. Ces enquêtes évaluent les privations affectant différents segments de la population et identifient ceux qui sont les plus susceptibles d'être laissés pour compte. Comme indiqué plus haut, les populations difficiles à atteindre, y compris les populations autochtones et les populations vulnérables des zones rurales, constituent des groupes clés.

Comme dans de nombreux pays, les données de base relatives à la réalisation des objectifs des ODD au Gabon sont disparates. Les données d'enquête sont particulièrement limitées lorsqu'il s'agit de suivre et d'informer les parties prenantes des progrès accomplis dans la réalisation des ODD sur des intervalles plus courts, tels que ceux qui seront couverts par le Programme Conjoint. Cette limitation est particulièrement grave au niveau infranational et pour les groupes spécifiques les plus susceptibles d'être laissés pour compte. En effet, une conséquence malheureuse mais logique du fait que les populations cibles de cette intervention n'ont jamais fait enregistrer leur naissance ou n'ont jamais reçu de carte d'identité nationale est qu'elles restent largement invisibles non seulement pour le réseau de protection sociale mais aussi pour les services statistiques dont dispose l'État. Il est donc d'autant plus important qu'ils soient inclus en priorité dans les programmes d'enregistrement des naissances.

C'est pourquoi les bases de données administratives telles que l'enregistrement des naissances, l'accès aux services sociaux et les données de la CNAMGS sont extrêmement pertinentes pour le progrès dans ce secteur. Ces données seront complétées par une situation de référence établie au début du programme et un suivi progressif sera effectué sur le nombre de personnes titulaires d'actes de naissance.

1) Cible 1.3 : mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ;

- Indicateur ODD 1.3.1 : proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) ;
- Indicateur PNUAD : pourcentage de la population bénéficiant d'un système de protection sociale (assurance maladie) ;
- La base de référence proposée est celle des membres du programme « difficile à atteindre » identifiés par le programme, 25 % seront enregistrés au CNAMGS pour l'année 2020 dans 3 localités et ce taux passera à 50% dans 4 localités à la fin du Programme Conjoint.
- L'obtention de ce résultat sera tributaire (i) des statistiques et localisation des dites populations, (ii) de la mise en place d'un registre social qui reflète mieux l'ensemble des populations cibles, (iii) de la connaissance des pratiques culturelles qui impactent l'accès volontaire des populations cibles aux services sociaux de base et à la protection sociale, (iv) aux plaidoyers, (v) à la sensibilisation, (vi) au renforcement des capacités sur les outils et procédures adaptés à la couverture sociale des populations difficile d'accès.

2) Cible 3.3 : d'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;

- Indicateur ODD 3.3.1 : nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque ;
- Indicateur PNUAD : pourcentage des PVVIH (enfants et adultes) qui ont accès à un traitement ARV efficace en ligne avec les cibles 90-90-90 ;
- La base de référence est de 70% des populations difficiles à atteindre identifiées et enregistrées à la CNAMGS pour l'année 2020 sont dépistés au VIH dans 3 localités et ce taux sera également de 70% dans 4 localités à la fin du Programme Conjoint ;
- L'atteinte de ce résultat passera par l'appui de la mise en place des équipes communautaires formés pour accompagner les enregistrements de la CNAMGS en veillant à ce que toutes les personnes des groupes difficiles à atteindre fassent un test de dépistage du VIH et soient enregistrées, et que les séropositifs y compris les femmes enceintes et les enfants soient accompagnés pour initiation du traitement ; (Activité à réaliser en collaboration avec l'agence leader sur l'enregistrement).

3) Cible 3.8 : faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ;

- Indicateur ODD 3.8.1 : couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier) ;
- La base de référence est 1 Paquet Minimum d'interventions (préventives ou curatives) adaptées définies avec la CNAMGS pour l'année 2020 et ce nombre passera à 2 dans à la fin du Programme Conjoint ;
- Ce résultat sera atteint en appuyant la CNAMGS par la définition et à l'opérationnalité d'un paquet d'interventions (préventives et curatives) adaptées (Paquet Minimum). La sensibilisation des communautés des zones du projet pour la recherche des soins et l'importance d'accoucher dans des structures sanitaires en présence de personnel qualifié, permettront aux populations difficiles à atteindre d'en bénéficier.

4) Cible 4.7 : d'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de la non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ;

- Indicateur ODD 4.7.1 : degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants ;
- La base de référence est 1 radio communautaire pour l'année 2019 dans 1 localité et ce nombre passera à 3 dans 3 localités, à la fin du Programme Conjoint ;
- Ce résultat sera atteint par le renforcement des capacités des radios communautaires et productions/diffusion d'émissions de sensibilisation. Aussi, l'identification et l'analyse Connaissance, Attitudes et des pratiques culturelles qui impactent l'accès volontaire des populations cibles aux actes de naissance, aux services sociaux de base et à la protection sociale permettra entre autres un meilleur ciblage des messages.

5) Cible 5.1 : mettre fin, dans le monde entier, à toutes formes de discrimination à l'endroit des femmes et des filles ;

- Indicateur 5.1.1 : présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe ;
- La base de référence est 0 politiques / stratégies SSR et genre en faveur des populations difficile d'accès identifiées et améliorées pour l'année 2020 et ce nombre passera à 2 à la fin du Programme Conjoint ;
- Ce résultat sera atteint grâce à l'identification et à l'amélioration des politiques SSR et genre en faveur des populations difficile d'accès. Le renforcement des capacités des leaders des populations difficile d'accès permettra à ces populations de connaître ces politiques et de participer activement leurs vulgarisations.

6) Cible 16.9 : d'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ;

- Indicateur ODD 16.9.1 : proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge ;
- La base de référence est 70% issue des populations difficilement atteignables identifiées et enregistrées à l'état civil pour l'année 2020 dans 3 localités et ce taux sera également à 70% dans 4 localités, à la fin du Programme Conjoint ;
- Ce résultat sera obtenu grâce aux activités liées (i) aux statistiques et localisation des dites populations, (ii) à la connaissance des pratiques culturelles qui impactent leur accès volontaire à l'enregistrement des naissances, (iii) aux plaidoyers, (iv) aux renforcements des capacités opérationnelles des administrations, de leurs Chefferies et des organisations locales de la société civile, des prestataires des services du système d'état civil, (v) à la sensibilisation, (vi) aux opérations d'établissement de leur certificat de naissance.

Il est important de noter que les différentes interventions du Programme Conjoint ne fonctionnent pas de manière isolée. Leur mise en œuvre conjointe vise à créer des synergies grâce auxquelles l'élargissement de la couverture des programmes de protection sociale aura un effet direct sur d'autres objectifs liés aux ODD.

La durabilité des résultats pourrait être assurée par : (i) l'amélioration du cadre juridique en la matière, (ii) la création d'un office centrale de l'état civil, (iii) les mécanismes innovants d'enregistrement à l'état civil et à la CNAMGS, (iv) le leadership des populations concernées et les organisations/associations locales outillées pour mieux assurer la continuité, (v) les mécanismes innovants d'enregistrements à l'état civil et à la CNAMGS.

1.4 Cartographie des parties prenantes

Nom du groupe d'intervenants	Fonctions, caractéristiques et rôles	Poste lié au problème		Implication pour les étapes de conception et de mise en œuvre
		Aspect Positif	Aspect Négatif	
Ministère de l'intérieur et de la justice	Ministère responsable de la mise en œuvre des politiques sectorielles	Coordonner, mettre en œuvre et suivre l'enregistrement des naissances à l'état civil	- insuffisance de capacités au niveau local - Différences dans la qualité des services suivant le lieu où l'on se trouve.	- renforcement des capacités des acteurs du système de l'état civil - faciliter l'accès des bénéficiaires aux services.
Ministère de l'éducation	Ministère responsable de la mise en œuvre des politiques sectorielles	Coordonner, mettre en œuvre et suivre l'offre scolaire	- Manque de ressources humaines au niveau local - Conditionnement de la délivrance de l'attestation d'accouchement - Différences dans la qualité des services suivant le lieu où l'on se trouve.	- renforcement des capacités des acteurs de l'éducation - faciliter l'accès des bénéficiaires aux services.
Ministère de la santé	Ministère responsable de la mise en œuvre des politiques sectorielles	Coordonner, mettre en œuvre et suivre la prestation des services de santé.	- Manque de ressources humaines au niveau local - Différences dans la qualité des services suivant le lieu où l'on se trouve.	- renforcement des capacités des acteurs du système de l'état civil - faciliter l'accès des bénéficiaires aux services.
Ministère en charge des	Ministère responsable de la mise en	Coordonner, mettre en œuvre et suivre les prestations sociales	- Manque de ressources humaines au niveau local	- renforcement des capacités des acteurs du système

solidarités nationales (CNAMGS/CNSS)	œuvre des politiques sectorielles		-Différences dans la qualité des services suivant le lieu où l'on se trouve.	de protection et action sociale - faciliter l'accès des bénéficiaires aux services.
Ministères des Affaires étrangères	Ministère responsable de la mise en œuvre des politiques sectorielles.	Etablissements des faits d'état civil des enfants gabonais nés à l'étranger dans les missions consulaires du Gabon	-Différences dans la qualité des services suivant le lieu où l'on se trouve.	Suivi de la mise en œuvre des traités internationaux et de la présentation des rapports périodiques aux organes des traités et notamment EPU, CDE ou CEDEF.
Ministère de la Promotion et de l'intégration de la femme au développement, chargé de la lutte contre les violences faites aux femmes	Ministère responsable des droits de la femme et des questions de genre et		-Manque de ressources humaines au niveau local - Différences dans la qualité des services suivant le lieu où l'on se trouve.	renforcement des capacités des acteurs de la protection de la femme
Agence des Nations Unies	Assistance technique et financière du pays	Mettre en œuvre des interventions qui contribuent au programme conjoint. - Existence de l'équipe de pays des Nations Unies et du groupe thématique sur la cohésion sociale dans le cadre du PNUAD. - Capacité à mobiliser les ressources humaines au sein du système aux niveaux local, régional et mondial - Bonnes relations avec les homologues nationaux - Capacité d'obtenir l'appui d'autres partenaires	- peu d'effectif d'employés dans les PUNO. - Ressources existantes limitées pour appuyer l'intensification des activités du Programme Conjoint - Expérience limitée en Programme Conjoint	- renforcement des capacités des acteurs du système de l'état civil - faciliter l'accès des bénéficiaires aux services.
Populations difficiles à atteindre	- Vulnérabilités multiples - Exclusion des programmes de protection sociale (faible couverture des programmes de psychologie scolaire) - Exclusion sociale : manque de participation et de voix	- Les interventions de protection sociale et d'enregistrement des naissances ont commencé à être mises en œuvre, sensibilisant davantage les gens à l'importance des programmes d'enregistrement à l'état civil et de protection sociale. - Certaines populations vulnérables sont déjà couvertes par des programmes de protection sociale	-Manque d'organisations communautaires et collectives qui incluent les personnes vulnérables. -Dépendance à l'égard de projets de développement à court terme.	- Point de vue des bénéficiaires des interventions précédentes pour éclairer la conception - Participer au comité local pour la mise en œuvre du Programme Conjoint - Participer au suivi du Programme Conjoint - bénéficier d'un renforcement de capacités notamment les leaders pour une pérennisation des actions après le projet

2. Stratégie du programme

2.1. Stratégie globale

Le Programme Conjoint sera mis en œuvre sous la direction du Ministère de l'Economie (qui est le ministère chef de file pour les questions de protection sociale) en étroite collaboration avec l'équipe-pays des Nations Unies et le Bureau du coordonnateur résident. Un comité de coordination pour la conception finale et la mise en œuvre du Programme Conjoint sera formé. Ledit comité sera composé des différents ministères et des agences des Nations Unies impliqués dans le Programme Conjoint et sera dirigé conjointement par le Ministère de l'Économie et le RCO.

L'effet catalyseur de l'accélération des ODD à réaliser au travers de ce Programme Conjoint vient directement de la théorie du changement : l'assouplissement des obstacles juridiques, socioculturels et logistiques à l'enregistrement des naissances va augmenter le nombre de personnes enregistrées parmi les plus difficiles à atteindre au Gabon. L'augmentation du nombre de personnes enregistrées, avec un accompagnement supplémentaire, favorisera un meilleur accès aux cartes d'identité nationales, et donc à l'enregistrement et à l'accès au système national de protection sociale. Le système de protection sociale garantit l'accès aux services sociaux essentiels, notamment la santé et l'éducation. À court terme, cela se traduira par une amélioration des ODD directement liées à la santé, à l'éducation et à l'égalité. À plus long terme, d'autres ODD verront également une amélioration indirecte du fait de l'élargissement de l'accès à la santé et à l'éducation.

Le Programme Conjoint, par le biais d'outils de gestion intégrée et de mécanismes de coordination, fera en sorte que les interventions se renforcent mutuellement et donnent des résultats meilleurs et plus durables que si elles étaient mises en œuvre isolément.

En collaboration avec le gouvernement, la stratégie globale du Programme Conjoint consistera à soutenir l'amélioration de l'enregistrement des naissances et la création d'un registre social intégré en tant que passerelle commune pour coordonner les processus d'enregistrement et d'éligibilité aux multiples programmes de protection sociale. En particulier, le programme conjoint soutiendra la phase de sensibilisation, d'accueil et d'enregistrement, ainsi que l'évaluation des besoins et des conditions pour déterminer l'éligibilité potentielle à l'inclusion dans les principaux programmes de protection sociale.

Ce Programme Conjoint sera basé sur les capacités de multiples acteurs :

- Cartographier les populations touchées, au moyen d'équipes mobiles d'enquêtes et d'imagerie géospatiale, afin de déterminer l'emplacement des populations forestières - l'ONU devrait coordonner ses activités avec l'Agence géospatiale nationale, l'AGEOS, ainsi qu'avec les ministères de la santé/protection sociale ou de la solidarité nationale et de l'intérieur et le secteur privé, notamment le secteur forestier ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation à grande échelle sur le processus d'enregistrement des naissances, ce qui nécessitera des activités stratégiques de communication et de sensibilisation menées conjointement par les agences des Nations Unies, les autorités locales et le ministère de la Santé ;
- Etablir des registres d'état civil pour les populations identifiées ; il s'appuiera sur l'expérience déjà acquise par l'UNICEF dans le domaine des demandes supplémentaires d'enregistrement des naissances des populations restant dans le pays ;
- Soutenir leur processus d'inscription à la CNAMGS en organisant des caravanes d'enregistrement ;
- Appuyer la réforme du mécanisme d'enregistrement des naissances par la révision du cadre juridique national et la mise en place d'un système d'enregistrement des naissances basé sur l'enregistrement en ligne des populations difficiles à atteindre, basé sur la création de points d'enregistrement dans les groupes villageois - cela exigera que les plus hauts fonctionnaires des Nations Unies du pays fassent

- directement pression auprès du Premier Ministre, des ministres et de l'Assemblée nationale / Sénat ;
- Identifier et former des travailleurs sociaux communautaires à l'enregistrement en ligne des naissances et à l'enregistrement en ligne du CNAMGS pour les nouveau-nés ;
- Soutenir la création d'un registre social des personnes pauvres et vulnérables en tant que guichet unique pour leur accès aux programmes de protection sociale.

2.2 Théorie du changement

La théorie du changement sur l'extension d'une couverture sociale inclusive et équitable repose sur l'amélioration de l'enregistrement des naissances et de l'accès aux services sociaux, l'intégration et la coordination autonomes des diverses interventions en cours (ou prévues) afin de renforcer conjointement une base de données commune et des interventions sur les populations autochtones et pauvres des zones rurales bénéficiaires.

Afin de promouvoir cette politique, quatre obstacles et interventions correctives ont été identifiés :

- **Améliorer le cadre politique et juridique** : cet obstacle nécessite les interventions suivantes :
 - i. introduire des réformes législatives et réglementaires pour mettre en œuvre les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA) et les ODD ;
 - ii. intégrer les droits et les besoins spécifiques des populations difficiles à atteindre, y compris les femmes, dans les politiques, programmes et plans d'action sectoriels, en particulier dans les domaines de la protection sociale, de l'éducation, de la santé, y compris le VIH/sida et la culture ;
 - iii. faciliter la création de structures administratives chargées de promouvoir et de coordonner les droits des populations difficiles à atteindre ;
 - iv. renforcer les capacités opérationnelles des administrations (y compris celles chargées du suivi des traités et conventions) et de la société civile ;
 - v. plaider et partenariat pour des finances publiques équitables et sensibles à la DNUDPA.
- **Normes sociales** : cet obstacle nécessite les interventions suivantes :
 - i. organiser des campagnes de communication pour corriger les préjugés à l'égard des populations difficiles à atteindre et remettre en question les pratiques culturelles néfastes ;
 - ii. renforcer les capacités des prestataires de services sur des méthodes et techniques pratiques, scientifiquement valables et socialement acceptables, rendues universellement accessibles à l'ensemble de la communauté avec leur pleine participation ;
 - iii. promouvoir les possibilités de leadership pour les personnes appartenant à des populations difficiles à atteindre, en accordant une attention particulière au genre et aux jeunes ;
 - iv. faciliter l'organisation de coalitions et de partenariats pour l'inclusion sociale des populations difficiles à atteindre.
- **Accès aux services sociaux de base** : cet obstacle nécessite la mise en œuvre des interventions suivantes :
 - i. mettre en place des mécanismes et des outils pour l'identification et l'enregistrement à l'état civil des populations difficiles à atteindre, en accordant une attention particulière aux filles ;
 - ii. adapter les programmes de protection sociale ;
 - iii. établir le registre unifié ;
 - iv. mettre en œuvre des mesures spéciales de protection sociale ;
 - v. renforcer les capacités des acteurs et des services ;
 - vi. collaborer avec le CNAMGS et d'autres organismes de protection sociale.

- o **Données sur la population cible** : cet obstacle nécessite les interventions suivantes :
 - i. Promouvoir des méthodes novatrices de collecte de données et renforcer l'intégration des questions relatives aux populations difficiles à atteindre dans le système statistique national ;
 - ii. Mener des enquêtes, des études et des évaluations spécifiques sur le système d'état civil et les populations difficiles à atteindre et utiliser les résultats pour orienter les interventions ;
 - iii. Effectuer une évaluation de l'effectif des populations difficiles à joindre et cartographier leur emplacement.

Les hypothèses sous-jacentes sont les suivantes :

- i. La réforme des dispositions discriminatoires de la loi et des règlements renforcera la reconnaissance des droits ;
- ii. les gouvernements tiendront compte de la protection des droits de l'homme, y compris la protection des personnes vulnérables, et incluront leurs besoins dans toutes leurs politiques et plans d'action ;
- iii. Les capacités des administrations et des institutions seront renforcées et, associées au développement d'un partenariat entre tous les secteurs et acteurs, elles favoriseront la réalisation des ODD et la protection sociale pour tous ;
- iv. Les campagnes publiques réussissent à susciter le changement dans l'ensemble de la société, y compris au niveau des prestations, de la communauté et de la famille ;
- v. Les personnes difficiles à joindre veulent jouer un rôle de leadership et de représentation ;
- vi. L'identification et l'élimination des obstacles à l'accès à la citoyenneté permettront aux populations difficiles à atteindre de jouir de leurs droits sociaux ;
- vii. Les stratégies de mise en œuvre des programmes de protection sociale et des ensembles de services de santé essentiels sont participatives, novatrices et culturellement adaptées ;
- viii. La coordination entre les acteurs de l'état civil (justice et intérieur), de la santé et de la protection sociale est adéquate ;
- ix. Des outils novateurs de collecte de données désagrégées sont utilisés dans toutes les enquêtes ou autres opérations de collecte de données ;
- x. Le gouvernement et les partenaires du développement appliquent une planification fondée sur des données probantes et fondée sur des études, des enquêtes et des évaluations.

Voici les principaux résultats escomptés de la lutte contre les obstacles :

- o **Cadres politique et juridique** :
 - Les politiques publiques protègent les droits des populations difficiles à atteindre, y compris les femmes, et assurent l'intégration et la mise en œuvre de ces droits dans tous les secteurs ;
 - Les acteurs publics, privés et de la société civile ont été encouragés à adopter des pratiques inclusives en faveur des populations difficiles à atteindre.
- o **Les normes sociales** :
 - Les attitudes, les comportements et les normes sont transformés et la stigmatisation et la discrimination sociales sont réduites pour toutes les personnes appartenant à des groupes difficiles à atteindre ;
 - Les populations difficiles à atteindre participent activement à la prise de décision et assument des rôles de leadership. Les obstacles à la participation sont éliminés.
- o **L'accès aux services sociaux de base** :
 - L'information sur les services est disponible et les modalités de prestation des services sont connues ;

- Les populations difficiles à atteindre sont des citoyens actifs qui jouissent de leurs droits aux services sociaux de base, y compris la protection sociale.
- **Données sur la population cible :**
 - La collecte de données désagrégées et la production de données probantes permettent d'améliorer la compréhension socio-économique et la prise de décisions concernant les populations difficiles à joindre ;
 - Les populations difficiles à atteindre, leurs problèmes, leurs besoins, leur nombre et leur localisation sont connus.

Les résultats auront des effets immédiats sur deux cibles des ODD en particulier :

- 1) ODD 1.3 : mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris les planchers, et d'ici 2030, assurer une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables ;
- 2) ODD 16.9 : d'ici 2030, assurer l'identité juridique de tous, y compris l'enregistrement des naissances.

De ces deux éléments, conformément à la théorie du changement, il y aura des conséquences supplémentaires et positives pour la réalisation des ODD 1, 3, 4, 5 et 16.

Les résultats du suivi du Programme Conjoint, y compris ceux résultant des approches participatives impliquant des consultations avec les parties prenantes et les bénéficiaires des interventions, aideront à vérifier si les hypothèses clés tiennent la route. Il faut veiller tout particulièrement à ce que les préoccupations des personnes les plus susceptibles d'être laissées pour compte et les plus touchées par les inégalités croisées, en particulier les femmes, puissent être exprimées au moyen de mécanismes de plainte et/ou d'outils de suivi. Les termes de référence seront régulièrement mis à jour et adaptés pour soutenir et améliorer la mise en œuvre du Programme Conjoint. En l'absence d'outils de coordination et d'intégration, les programmes, même s'ils ciblent les plus susceptibles d'être négligés, ne créeront pas les synergies nécessaires pour accélérer les ODD.

2.3 Résultats attendus et impact

Le résultat global de notre Programme Conjoint sera que « un système de protection sociale équitable, durable et efficace pour les populations les plus vulnérables est garanti ».

Les résultats du Programme Conjoint s'alignent sur le PNUAD 2018-2022 de l'ONU Gabon, qui met l'accent sur le développement inclusif et déclare dans son Résultat 2.6 que l'objectif est : "la mise en place d'un système de protection sociale équitable, inclusif, durable et efficace pour les populations les plus vulnérables". Le PNUAD est fortement aligné sur les priorités d'Action 2030 et sur les principaux plans nationaux de développement tels que le PSGE.

Les quatre principaux résultats du Programme Conjoint appuient le résultat global visent à atteindre les objectifs spécifiques énoncés dans le PNUAD, qui mettent l'accent sur les outils de coordination et de suivi pour l'expansion des programmes de protection sociale et donc la réalisation des objectifs connexes, tels que l'enregistrement des naissances des populations vulnérables.

- Résultat 1 : les politiques publiques et le cadre normatif des droits de l'homme sont définis, améliorés et mis en œuvre ;
 - Agence principale : UNFPA en étroite coordination avec l'UNICEF, ONUSIDA, OMS, OIT et UNESCO ;
- Résultat 2 : l'information sur les services est disponible, les modalités de prestation des services sont connues et les populations difficiles à atteindre participent activement à la prise de décision dans des rôles de direction ;
 - Agence principale : UNICEF en étroite coordination avec l'OMS, ONUSIDA, l'UNESCO, l'UNFPA et l'OIT.

- o Résultat 3 : Les populations difficiles d'accès sont des citoyens actifs ayant droit aux services sociaux (éducation, santé, VIH, protection sociale, état civil, etc.) ;
 - Agence principale : UNESCO en étroite coordination avec l'UNICEF, l'OMS, l'ONUSIDA, le FNUAP et l'OIT ;
- o Résultat 4 : les populations vulnérables ciblées, leurs problèmes, leurs besoins et leur situation géographique sont connus et enregistrés dans le registre social ;
 - Agence principale : OMS en étroite coordination avec l'UNICEF, ONUSIDA et UNFPA.

Toutes les activités énumérées dans le diagramme de la théorie du changement et détaillées dans la stratégie de mise en œuvre seront réalisées par le biais de la plate-forme gouvernementale et garantiront le développement de capacités adéquates dans les différents secteurs, mais en particulier dans le domaine de l'enregistrement des naissances.

Afin d'obtenir des résultats tangibles, nous prendrons les mesures suivantes :

- 1) Pour améliorer le cadre politique et juridique, nous nous concentrerons sur le plaidoyer, la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs clés.
- 2) Pour susciter des changements dans les normes sociales, nous organiserons des campagnes de communication et de sensibilisation, en plus de renforcer la capacité des prestataires de services à atteindre les populations difficiles à atteindre de manière efficace et efficiente. Il en résultera l'établissement de liens entre l'enregistrement des naissances et l'accès aux services sociaux de base.
- 3) Pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, le programme a en outre identifié deux domaines d'intervention : l'accès à la citoyenneté et la protection sociale. Pour promouvoir l'accès à la citoyenneté, le programme reposera sur la mise en place de mécanismes et d'outils permettant d'identifier et d'enregistrer les populations difficiles à atteindre.
- 4) Pour promouvoir la protection sociale, le programme établira : un système d'enregistrement unifié, des mesures spéciales de protection sociale et le renforcement des capacités des prestataires de services.
- 5) Pour améliorer la qualité du système statistique existant, le programme a identifié les domaines d'intervention suivants : renforcement du système statistique national et local, par le développement d'une collecte de données innovante (par la numérisation) et l'inclusion des populations difficiles à atteindre dans le système statistique national ; enquêtes, études et évaluations spécifiques sur les populations difficiles à atteindre et utiliser les résultats pour guider les interventions.
- 6) Pour identifier le nombre spécifique et l'emplacement géographique des populations difficiles à atteindre, des questionnaires et des techniques d'enquête seront utilisés. Ceux-ci recueilleront des informations pertinentes pour déterminer l'éligibilité potentielle aux programmes sociaux, en particulier des informations sur les variables catégorielles (âge, sexe, situation de handicap, etc.).

Les résultats escomptés de ce programme sont :

- o Au moins 70% des membres des " populations difficiles à atteindre " identifiées par le Programme Conjoint, y compris les populations autochtones, ont un certificat de naissance ; cela accélérera directement les objectifs 16.9 et 1.3 des objectifs du développement durable ;
- o Au moins 50% des membres des " populations difficiles à atteindre " identifiées par le Programme Conjoint, y compris les populations autochtones, seront enregistrés auprès du CNAMGS et auront un meilleur accès à une éducation de qualité (y compris une fréquentation scolaire accrue) et à des prestations sociales ; cela accélérera directement les objectifs des OMD : 3.8, 4.2 et 5.6 ;
- o La cartographie nationale des groupes vulnérables est améliorée, ainsi que la base de référence pour les travaux futurs sur le LNOB et l'amélioration des données

statistiques de base sur les questions de population, fournissant un point de départ pour de nouveaux programmes de développement social ;

- o Le niveau de connaissance sur le VIH, les attitudes et les pratiques comportementales susceptibles de rendre la population autochtone plus vulnérable ou de la protéger est connu, ainsi que le niveau d'utilisation ou d'accès aux services, conformément à l'objectif du PNUAD de réaliser " 90-90-90 " ;
- o L'administration gabonaise dispose d'un registre social qui reflète mieux l'ensemble de la population vulnérable.

Nous assurerons la pérennité du Programme Conjoint en fournissant à la communauté et aux associations une formation et un transfert de compétences. Nous remettrons les mécanismes mis en place aux organes administratifs locaux compétents et décentralisés. Nous travaillerons en partenariat avec le secteur privé de la région pour veiller à ce que la responsabilité sociale des entreprises soit prise en compte. Les récentes prévisions du FMI indiquent que la macroéconomie s'est stabilisée et que les recettes ont été recouvrées au Gabon, ce qui implique que le gouvernement aura la capacité de répondre aux besoins financiers d'ici 2021 ou 2022.

Pour mesurer le succès du Programme Conjoint, nous utiliserons des indicateurs tels que l'état civil des individus identifiés au sein des populations cibles et leur accès à l'assurance maladie et aux structures sanitaires. Nous travaillerons en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et de la Protection sociale, de l'Éducation et le CNAMGS pour établir un mécanisme de suivi approprié. Les départements interministériels et diverses entités des Nations Unies effectueront une analyse conjointe de la situation et une équipe de coordination sera créée pour suivre et mettre en œuvre le Programme Conjoint.

2.4 Financement

Le budget total estimé est de 2,21 millions d'USD, dont 2 millions d'USD provenant du Fonds Conjoint pour le développement durable et 210 000 USD de contributions conjointes des agences des Nations Unies participantes : i) OMS (65 000 dollars) ; ii) FNUAP (30 000 dollars) ; iii) ONUSIDA (15 000 dollars) ; iv) UNICEF (70 000 dollars) ; et v) OIT (30 000 dollars).

Il est également prévu de mobiliser des fonds supplémentaires auprès du gouvernement (des discussions ont déjà commencé avec les ministères concernés) et du secteur privé au Gabon.

16% du budget seront alloués à l'identification et à la localisation des populations difficiles à atteindre et à la mise en œuvre du nouveau registre social dans 7 des 9 provinces du Gabon (les provinces où l'on estime que l'essentiel de la charge de travail se situe). Cela permettra d'accélérer les progrès vers la cible 1.3 du SDG 2030 en soutenant l'extension de la couverture des programmes de protection sociale.

La majeure partie du budget (44 %) est allouée à la cible 16.9 du ODD en améliorant les mécanismes d'enregistrement des naissances et en établissant des certificats de naissance pour les populations cibles. Grâce à cet objectif, le Programme Conjoint contribuera à améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base (santé, éducation, protection sociale).

13 % (ODD 5.1) du budget sont consacrés à des activités directes liées au genre, bien que le genre soit, bien entendu, également pris en compte dans tous les autres ODD.

Les activités restantes porteront sur les objectifs 3.3 (6 % du budget), 3.8 (11 %) et 4.7 (10 %) des objectifs des ODD.

Toutes les composantes du Programme Conjoint ont été discutées et approuvées par la direction.

2.5 Partenariats et engagement des parties prenantes

Le Programme Conjoint présente plusieurs catégories de partenaires qui doivent travailler ensemble en synergie pour réussir : Le gouvernement, les partenaires au développement, le monde académique, le secteur privé, les associations et les ONG, et la population cible.

- Pour le Gouvernement, articuler des stratégies cohérentes centrées sur les ODD, c'est mobiliser des ressources et, surtout, tenir compte de son rôle de chef de file dans la coordination de tous les partenaires au développement. Le Ministère chargé de l'Économie coordonnera l'action du Gouvernement pour la mise en œuvre de ce programme conjoint, qui impliquera les Ministères concernés tels que la Santé, la Justice, l'Intérieur, l'Éducation Nationale, les organismes publics dont le CNAMGS, les autorités locales, les ONG, les associations bénéficiaires et les agences des Nations Unies ;
- Les agences des Nations Unies faciliteront la préparation de la mise en œuvre des activités du programme. Il s'agira notamment de l'appui technique, de l'assistance en espèces, des fournitures, des produits et du matériel, des services d'approvisionnement, des transports, des fonds pour le plaidoyer, la recherche et les études, des services de conseil, l'élaboration de programmes, le suivi et l'évaluation des programmes, la formation et le soutien du personnel. Une partie de l'appui des organismes des Nations Unies peut provenir d'organisations non gouvernementales, comme convenu dans les plans de travail et les descriptifs de projet. Les organismes des Nations Unies doivent nommer du personnel et recruter des consultants pour l'élaboration des programmes, l'appui aux programmes, l'assistance technique et les activités de suivi et d'évaluation ;
- Les liens avec le monde universitaire joueront un rôle essentiel, notamment dans l'examen du programme, le partage des connaissances et l'analyse objective des options politiques ;
- Le secteur privé sera mobilisé pour examiner sa contribution à la réalisation des ODD du Programme Conjoint par des contributions en nature, en espèces, en expertise et aussi dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement ;
- La société civile contribuera par sa capacité à mobiliser les communautés mais aussi à les rapprocher des autorités nationales. Elle devra faire bon usage des divers outils de plaidoyer pour des politiques publiques plus inclusives et équitables. L'encadrement stratégique accroîtra son rôle de responsabilisation et de surveillance ;
- La population bénéficiera à la fois des interventions de développement et servira également de centre de pouvoir pour exiger la mise en œuvre de politiques de développement saines. Sa compréhension et son implication dans la campagne ODD sont essentielles pour s'assurer que le bon choix est fait par les autorités publiques. La coordination du projet renforcera la communication, la formation et les consultations avec ces différentes catégories représentant la population pour une mise en œuvre réussie du projet.

Pour atteindre l'objectif susmentionné, l'engagement de toutes les parties prenantes est essentiel. A cet égard, des mécanismes de responsabilisation seront mis en place par rapport aux résultats escomptés par les ODD, tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Dans cette perspective, le ministère chargé des Solidarités nationales présidera le comité de pilotage et mènera des actions conjointes avec la coordination de ce projet par les Nations Unies. Les partenaires d'exécution publics et privés aux niveaux national et local sont également conjointement responsables de la mise en œuvre et du suivi efficaces et efficients du projet et contribueront à l'examen des résultats et à l'établissement des

rapports aux donateurs. Les parties prenantes veilleront à ce que les institutions et les populations ciblées s'approprient effectivement le projet afin d'en assurer la durabilité.

3. Mise en œuvre du programme

3.1 Gouvernance et dispositions de mise en œuvre

La mise en œuvre de ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie du PNUAD 2018-2022, qui consiste à renforcer la contribution de l'ONU au programme, aux plans et politiques sectoriels pour 2030 et à consolider les acquis des interventions. La rationalisation de l'utilisation des ressources financières sera assurée par l'établissement et l'application de procédures opérationnelles permanentes, le partage des ressources entre les différents programmes du système des Nations Unies et l'optimisation de la fourniture de services bancaires communs.

Au sein du système des Nations Unies, le Coordonnateur Résident (RCO), l'UNICEF et le FNUAP ont conjointement dirigé la préparation de la note conceptuelle initiale et de la présente proposition. L'UNICEF et le FNUAP continueront de codiriger l'élaboration et l'exécution des projets. Le RCO contribuera à la coordination des agences des Nations Unies et assurera le suivi et le compte rendu du projet conjoint, sur la base des mécanismes existants pour la mise en œuvre du PNUAD. Sur le terrain, les institutions des Nations Unies jouent un rôle d'appui méthodologique et technique et de facilitation. Ils apporteront un soutien financier et technique à la mise en œuvre du projet.

Le BIT apportera son expertise aux niveaux national et international dans le domaine de la protection sociale. Ces activités seront mises en œuvre en collaboration avec les autorités locales et la société civile.

L'ONUSIDA accordera une attention particulière aux questions liées au VIH parmi les populations marginalisées et contribuera, en particulier, à une meilleure compréhension du niveau des connaissances, des attitudes, des croyances et des pratiques comportementales, en collaboration avec l'UNFPA et d'autres partenaires, au plaidoyer et à l'appui à l'accès des populations cibles aux services de SSR et de prévention du VIH.

L'UNESCO apportera son expérience en matière de préservation culturelle et de collaboration avec les communautés autochtones, en particulier pour la préparation des études de base et la mise au point des interventions dès le début.

L'UNICEF s'est déjà engagé dans la question de l'enregistrement des naissances des citoyens et des populations au Gabon, conformément à ses principaux résultats pour les enfants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, où l'objectif est d'accroître le nombre d'enfants de moins d'un an enregistré dans 10 millions.

L'OMS apportera son expertise mondiale dans le domaine de l'état civil et du système statistique et son expérience nationale pour aider le pays à parvenir à une couverture sanitaire universelle.

Les activités de mise en œuvre seront codirigées par l'UNICEF et l'UNFPA et mises en œuvre par les divers organismes des Nations Unies concernés, en partenariat avec des partenaires nationaux identifiés (ministères et départements sectoriels).

- Le programme sera coordonné par un comité de pilotage national, dirigé par le RCO et le Ministère de l'économie, des finances et des solidarités nationales, avec la participation de tous les principaux partenaires nationaux représentés à un haut niveau et des agences des Nations Unies impliquées.
Le comité sera composé de :

- Les ministres en charge de la Solidarité Nationale, de la Santé, de l'Intérieur et de la Justice, de l'Éducation Nationale, et éventuellement des représentants d'autres institutions publiques ;
- Le RCO ;
- Un représentant de chacun des organismes du système des Nations Unies qui sont membres du Programme Commun ;
- Représentants des partenaires financiers.

Le comité directeur national se réunira une fois par année et chaque fois que les circonstances l'exigeront.

La coordination technique sera assurée par un comité technique du Programme Conjoint composé des agences des Nations Unies, des principaux départements techniques des ministères concernés, de représentants des autorités locales et d'un représentant des bénéficiaires. Le comité technique sera chargé de la coordination opérationnelle du Programme Conjoint et aura les responsabilités suivantes :

- Élaboration et validation du plan d'action conjoint avec les parties prenantes, en veillant à ce que les activités prévues soient conformes au cadre stratégique des Nations Unies et aux priorités stratégiques nationales ;
- Suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'action ;
- Gestion des ressources du programme ;
- Cohérence des interventions ;
- Coordination et préparation des examens annuels et des rapports d'activité périodiques.
- Évaluation du programme ;
- Identification des leçons apprises et des bonnes pratiques.

Le comité technique peut demander, pour avis et soutien technique, la participation d'experts ou de partenaires à des réunions de coordination, en fonction des besoins de l'avancement du programme. Il se réunira une fois tous les 6 mois.

- Rôle et responsabilités des principaux organismes :
 - L'UNFPA et l'UNICEF, en tant que co-chefs de file, joueront un rôle de gestion, harmoniseront les activités et suivront et évalueront le programme. Ils devront veiller à ce que toutes les parties prenantes au programme (système des Nations Unies et ministères) participent effectivement et efficacement à la mise en œuvre des activités et à l'obtention des résultats attendus. Les agences concernées conserveront leur autonomie dans la fourniture et l'exécution de leurs contributions budgétaires. Toutefois, cette autonomie repose sur la nécessaire consultation/harmonisation des activités prévues pour chaque année et chaque trimestre avec les partenaires et acteurs du programme.
- Rôle et responsabilités des institutions partenaires des Nations Unies :
 - Les institutions des Nations Unies désignées dans le plan de travail comme chef de file pour la mise en œuvre des activités prévues seront responsables de la gestion programmatique et financière, du suivi et de l'établissement de rapports sur les actions qu'elles entreprennent directement, en consultation avec les structures gouvernementales et non gouvernementales, avec leurs propres ressources et/ou fonds affectés au Programme Conjoint ;
 - Les agences des Nations Unies identifiées comme agences partenaires dans la mise en œuvre de ces activités peuvent être consultées, en fonction de leur expertise et de leur mandat d'intervention, pour fournir un appui technique et des échanges d'expertise pour la mise en œuvre de ces activités. Les agences concernées devront informer et rendre compte au comité technique des activités qu'elles mènent dans le cadre du Programme Conjoint, en partenariat avec les structures nationales, par l'envoi de notes conceptuelles sur les activités, afin de faciliter le suivi des activités et de promouvoir les synergies.

3.2 Surveillance, rapport et évaluation

Les rapports sur le Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable seront axés sur les résultats et fondés sur des preuves. Chaque agence des Nations unies fournira à l'agent de coordination / agent principal les rapports descriptifs suivants, préparés conformément aux instructions et aux modèles élaborés par le secrétariat du Fonds Conjoint des objectifs de développement durable :

- Rapports d'avancement narratifs annuels, à fournir au plus tard un (1) mois (le 31 janvier) après la fin de l'année civile et doit inclure la matrice de résultats, le journal des risques mis à jour, les dépenses prévues et les résultats pour les 12 prochains mois de financement ;
- Le rapport sur l'état d'avancement à mi-parcours doit être soumis à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme Conjoint ;
- Le rapport narratif final consolidé, après l'achèvement du programme Conjoint, doit être fourni au plus tard deux (2) mois après la clôture opérationnelle des activités du Programme Conjoint.

L'agent de coordination / agent principal compilera les rapports narratifs des agences des Nations Unies et soumettra un rapport de synthèse au secrétariat du Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable, par l'intermédiaire du coordonnateur résident.

Le coordonnateur résident sera tenu de surveiller la mise en œuvre du Programme Conjoint, avec la participation du secrétariat du Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable, auquel il devra soumettre des données et des informations sur demande. Au minimum, les Programmes Conjointes prépareront et soumettront au secrétariat du Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable des mises à jour de suivi tous les six mois. Des informations supplémentaires (telles que des documents d'orientation, une analyse de l'optimisation des ressources, des études de cas, des infographies, des blogs) pourraient devoir être fournies, à la demande du secrétariat du Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable. Le Programme Conjoint affectera des ressources au suivi et à l'évaluation dans le budget.

Les données pour tous les indicateurs du cadre de résultats seront communiquées régulièrement au Secrétariat du Fonds, afin de permettre au Secrétariat du Fonds d'agrèger les résultats au niveau mondial et d'intégrer les résultats dans les rapports sur les progrès du Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable.

Les agences des Nations Unies devront inclure des informations sur les financements complémentaires reçus d'autres sources (partage des coûts de l'ONU et sources de financement externes) pour les activités appuyées par le Fonds, y compris les contributions en nature et / ou les initiatives de coopération Sud-Sud, dans le rapport fait toute l'année.

Les Agences au niveau du siège doivent fournir à l'agent administratif les états et rapports suivants, préparés conformément à ses procédures de comptabilité et de reporting, consolider les rapports financiers comme suit :

- Les rapports financiers annuels au 31 décembre de chaque année concernant les fonds qui lui ont été décaissés du compte de fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable, à fournir au plus tard quatre mois après la fin de la période de référence concernée ; et
- Un rapport financier final, après l'achèvement des activités financées par le Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable et comprenant la dernière année des activités, doit être fourni au plus tard le 30 avril de l'année suivant la clôture opérationnelle des activités du projet.

En outre, il pourrait être nécessaire de fournir des mises à jour régulières sur l'exécution du budget, à la demande du Secrétariat du Fonds.

Après la mise en concurrence des Programmes Conjoints, une évaluation finale indépendante et tenant compte de la problématique hommes-femmes sera organisée par le coordonnateur résident. Le coût doit être budgétisé et s'il ne reste plus de fonds à la fin du Programme Conjoint, il incombera aux agences des Nations Unies de payer l'évaluation finale indépendante à l'aide de leurs propres ressources.

Le Programme Conjoint fera l'objet d'une évaluation finale indépendante conjointe. Il sera géré conjointement par les agences conformément au processus établi pour les évaluations indépendantes, y compris le recours à un groupe de pilotage conjoint de l'évaluation et à des responsables de l'évaluation spécialisés qui ne participent pas à la mise en œuvre du programme Conjoint. Les évaluations suivront les normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) pour le système des Nations Unies, en utilisant les directives sur l'évaluation conjointe et les directives pertinentes du GNUE sur les évaluations. La gestion et la mise en œuvre de l'évaluation conjointe tiendront dûment compte des politiques d'évaluation des agences des Nations unies afin de s'assurer que les exigences de ces politiques sont respectées et que l'évaluation est menée en s'appuyant sur les directives appropriées des agences sur l'évaluation conjointe. Le processus d'évaluation sera participatif et impliquera toutes les parties prenantes et tous les partenaires pertinents du programme. Les résultats de l'évaluation seront diffusés auprès du gouvernement, des partenaires de développement, de la société civile et des autres parties prenantes. Une réponse conjointe de la direction sera produite à l'issue du processus d'évaluation et rendue publique sur les plates-formes d'évaluation ou similaires des agences.

3.3 Responsabilité, gestion financière et divulgation publique

Le Programme Conjoint utilisera une modalité de gestion de fonds de transfert, le bureau des fonds fiduciaires multi-partenaires de l'UNICEF faisant office d'agent administratif (AA), qui transférera les fonds pour le Programme Conjoint par l'intermédiaire de l'AA. Chaque organisation des Nations Unies participante recevant des fonds par l'intermédiaire de la passerelle a signé un protocole d'accord standard avec les AA.

Chaque organisation des Nations Unies participante (PUNO) assume l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds qui lui sont versés par l'agent administratif du Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable (Bureau des fonds fiduciaires pour plusieurs partenaires). Ces fonds seront gérés par chaque agence, fonds et programme des Nations Unies conformément à ses propres règlements, règles, directives et procédures. Chaque PUNO créera un compte de grand livre distinct pour la réception et l'administration des fonds versés par l'agent administratif.

Les coûts indirects des organisations participantes recouverts grâce aux coûts d'appui au programme seront de 7%. Tous les autres coûts supportés par chaque PUNO dans le cadre des activités dont il est responsable au titre du Fonds seront recouverts en tant que coûts directs.

Le financement par le Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable sera assuré annuellement, en cas de succès du Programme Conjoint.

Les procédures relatives aux transferts financiers, aux extensions, à la clôture financière et opérationnelle et aux questions administratives connexes sont définies dans les directives opérationnelles du Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable.

Les agences PUNO et leurs partenaires doivent se conformer aux directives relatives à la marque Joint SDG Fund, qui incluent des informations sur les critères de visibilité des donateurs.

Chaque PUNO prendra les mesures appropriées pour faire connaître le Fonds Conjoint aux objectifs de développement durable et donner crédit à ses homologues. Tout le matériel publicitaire, les avis officiels, les rapports et les publications, fournis à la presse ou aux bénéficiaires du Fonds, reconnaîtront le rôle du gouvernement hôte, des donateurs, des agences d'aide au développement, de l'agent administratif et de toute autre entité pertinente. En particulier, l'agent administratif inclura et garantira la reconnaissance du rôle de chaque organisation participante et de ses partenaires dans toutes les communications externes liées au Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable.

3.4 Contexte juridique

- RCO : Accord entre la République Gabonaise et le Programme des Nations Unies pour le Développement (tel que modifié par l'échange de lettres ultérieur entre le Secrétaire général et le Gouvernement de la République gabonaise à la suite des réformes de 2019 du système des Nations Unies pour le développement) du 11 novembre 1974.
- ONUSIDA : Accord de base entre le Gouvernement de la République Gabonaise et le Programme Conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA du 25 septembre 2019.
- UNICEF : Accord de base régissant la coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement de la République du Gabon du 25 février 2000.
- FNUAP : Accord de base régissant la coopération entre l'UNFPA et le Gouvernement de la République du Gabon (Basic agreement governing cooperation between UNFPA and the Government of the Republic of Gabon) du 11 novembre 1974.

D. ANNEXES

Annexe 1. Liste des initiatives connexes

Nom de l'initiative / du projet	Principaux résultats attendus	Liens avec le programme Conjoint	Organisation principale	Autres partenaires	Budget et source de financement	Contractant (nom et email)
Projet de lutte contre les grossesses précoces dans les provinces du Haut-Ogooué et Moyen-Ogooué	15 établissements scolaires mettent en œuvre la stratégie ESC	Contribution à la réduction de la mortalité maternelle	UNFPA	DGOS, DGESN DNSMI	USD 1 000 000 gouvernement du Japon	Keita Ohashi ohashi@unfpa.org
Extension de la protection sociale aux enfants sans acte de naissance et à leur famille	3 000 enfants ont reçu un certificat de naissance dans la province de l'Estuaire	Contribue à la citoyenneté et à l'accès à la sécurité sociale	UNICEF	DGPS, DGBE	USD 400 000	Stephan Grieb sgrieb@unicef.org
Plan conjoint des NU pour la lutte contre le sida 2020-2021.		Contribution à l'atteinte des objectifs 90-90-90 chez les populations vulnérables et difficile d'accès.	ONUSIDA		USD 180 000 (UBRAF)	
Projet de développement des infrastructures locales (PDIL 2)	Développement des capitales provinciales	Renforcement des mairies (état civil)	CNTIPPEE	Ministère Intérieur	USD 100 000 000 Banque Mondiale	Michel Auguste Busamba Busamba@cntippee.org
Projet de dématérialisation	Améliorer l'actualité et la disponibilité de l'information à l'appui de la prestation et de la gestion des services de santé publique ; favoriser le développement et le déploiement d'applications et de services de santé en ligne	La mise en œuvre réussie du nouveau Système national d'information sur la santé	CNTIPPEE	Ministère de la santé	USD 56 000 000 Banque Mondiale	Michel Auguste Busamba Busamba@cntippee.org

<p>Renforcement des capacités pour le respect et la promotion des droits des communautés forestières sur trois sites : Minvoul (au nord du pays), Makokou (au nord-est) et Ikobey (Fougamou au sud).</p>	<p>Faciliter la connaissance et la jouissance de leurs droits forestiers, fonciers et civils par les communautés forestières en général et les peuples autochtones en particulier</p>	<p>Meilleure identification des peuples autochtones</p>	<p>Brainforest (ONG)</p>	<p>Rainforest Foundation United Kingdom</p>	<p>info@brainforest-gabon.org</p>
--	---	---	--------------------------	---	-----------------------------------

Annexe 2. Cadre de résultats globaux

2.1. Objectifs du cadre de résultats du Fonds SDG conjoint.

Résultat 1 du Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable : politiques multisectorielles intégrées visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable mises en œuvre avec une portée et une portée accrue (fixer les objectifs).

Indicateurs	Cibles	
	2020	2021/2022
1.1 : les politiques multisectorielles intégrées ont accéléré les progrès des ODD en termes de portée (1).	2	2
1.2 : les politiques multisectorielles intégrées ont accéléré les progrès des ODD en termes d'échelle (2).	2	2

Résultat 3 du Fonds Conjoint pour les objectifs de développement durable : mise en œuvre de solutions stratégiques intégrées pour accélérer les progrès en matière de développement durable (fixer les objectifs).

Indicateurs	Cibles	
	2020	2021/2022
3.1 : # de solutions innovantes testées (3) (ventilées par% succès-échec).	2	2
3.2 : Nombre de solutions politiques intégrées mises en œuvre avec les partenaires nationaux en tête.	2	2
3.3 : # et part des pays où les capacités nationales de mise en œuvre d'accélérateurs intégrés et intersectoriels d'ODD ont été renforcées.	1	1

Indicateurs de performance opérationnelle du Fonds ODD conjoint.

- niveau de cohérence de l'ONU dans la mise en œuvre du programme de pays ;
- réduction des coûts de transaction pour les agences des Nations Unies participantes en interaction avec les autorités nationales / régionales et locales et / ou les entités publiques par rapport à d'autres Programmes Conjointes dans le pays en question ;
- -% annuel de réalisation financière ;
- Programme Conjoint clôturé sur le plan opérationnel dans les délais prévus ;
- Programme Conjoint clôturé financièrement 18 mois après la clôture opérationnelle ;
- engagement conjoint d'un Programme Conjoint avec diverses parties prenantes (par exemple, parlementaires, société civile, institutions financières internationales, acteur bilatéral / multilatéral, secteur privé) ;
- le Programme Conjoint incluait la lutte contre les inégalités (QCPR) et le principe de « ne laisser personne pour compte » ;
- Programme Conjoint présentant des résultats en termes de genre au niveau des résultats ;
- le Programme Conjoint a entrepris ou analysé des analyses pertinentes sur les droits de l'homme et a élaboré ou mis en œuvre une stratégie visant à résoudre les problèmes de droits de l'homme ;
- Programme Conjoint planifié pour et pouvant démontrer des résultats / effets positifs pour les jeunes ;
- Programme Conjoint tenant compte des besoins des personnes handicapées ;
- le Programme Conjoint a utilisé l'analyse de risque dans la planification de programme ;
- - le Programme Conjoint a été mené de manière à éviter tout préjudice / diligence raisonnable et a été conçu pour prendre en compte les opportunités dans les domaines de l'environnement et du changement climatique.

2.2. Cadre de résultats du Programme conjoint

Résultat / Indicateurs	Base	Cible 2020	Cible 2021/2022	Moyens de vérification	Responsables et partenaires
Résultat global du Programme Conjoint : Un système de protection sociale équitable, durable et efficace pour les populations les plus vulnérables est garanti.					
Indicateur 1 du résultat : Pourcentage des populations difficile d'accès identifiées ayant, certificat de naissance (désagrégé en âge et sexe).	0	35%	70%	Rapport	UNICEF, Direction Générale
Indicateur 2 du résultat : Pourcentage populations difficiles d'accès, identifiées enregistrées à la CNAMGS et ont un meilleur accès à une éducation de qualité et à des avantages sociaux.	0	25%	50%	Rapport	OMS/BIT, Direction Générale
Indicateur 3 du résultat : La cartographie nationale des groupes cibles est améliorée (oui/non).	Non	Oui	Oui	Rapport	OMS, Direction Générale
Indicateur 4 du résultat : L'administration gabonaise dispose d'un registre social qui reflète mieux l'ensemble de la population difficile d'accès (oui/non).	Non	Oui	Oui	Rapport	BIT, Direction Générale
Résultat 1 : Les politiques publiques et le cadre normatif relatif aux droits de l'homme sont définis, améliorés et appliqués.					
Produit 1.1 : Le cadre juridique national pour l'enregistrement des naissances est amélioré					
Produit 1.1, indicateur 1 : Nombre de textes législatifs & réglementaires améliorés pour protéger les droits des populations difficiles d'accès (activités 10, 11).	0	2	2		OMS /UNICEF, Direction Générale
Produit 1.1, indicateur 2 : Nombre de Plaidoyer pour des Finances Publiques Équitables et sensibles au UNDRIP réalisés (activités 6, 7).		13	13		UNICEF, Direction Générale
Produit 1.2 Le cadre politique national pour l'enregistrement des naissances est amélioré					
Produit 1.2, indicateur 3 : Nombre de structures administratives en charge de la coordination de l'état civil créé (activité 8).	0	0	1		UNICEF, Direction Générale
Produit 1.2, indicateur 4 : Nombre d'administrations ayant bénéficié d'un renforcement des capacités opérationnelles (activités 5, 12).	0	61	113		UNICEF, Direction Générale
Produit 1.2, indicateur 5 : Nombre de manuel des normes et procédures d'enregistrement des naissances adopté et disséminé (activité 9).	0	1	0		UNICEF, Direction Générale

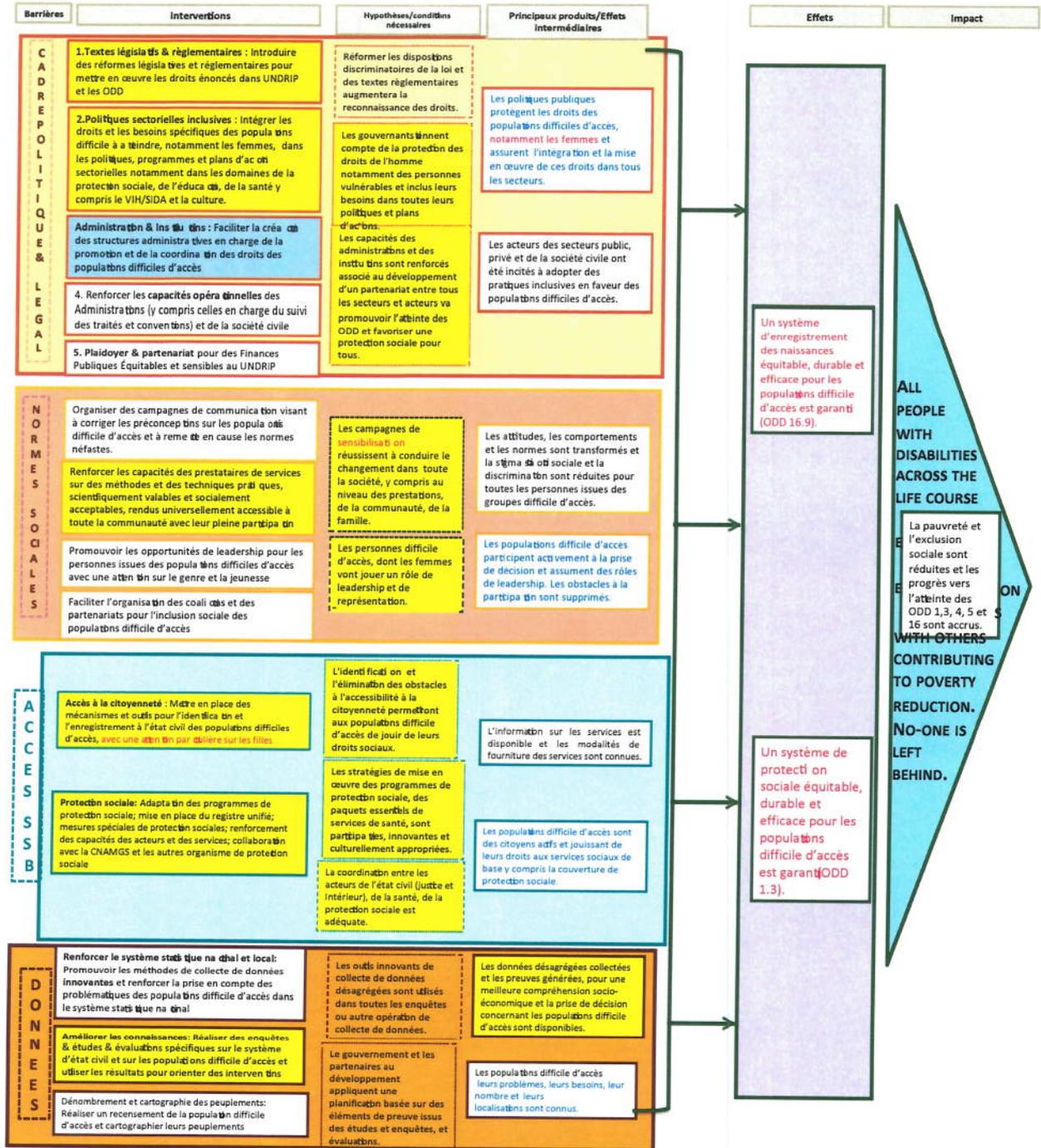
										Générale
Produit 1.3 Intensification des activités de sensibilisation										
Produit 1.3, indicateur 6 : Nombre de partenariat pour des Finances Publiques Équitables et sensibles au UNDRIP réalisés (activité 17).										
						13			13	ONUSIDA, Directio n Général é

Produit 1.3, indicateur 7 : Nombre de Politiques/ou programmes et plans d'action sectorielles ayant intégré et mettant en œuvre les droits et les besoins spécifiques des populations difficiles d'accès (activité 13).	0	2	2	UNFPA, Direction Générale
Produit 1.3, indicateur 8 : Nombre de radio communautaire créées et opérationnelles (activité 2).	0	1	3	UNESCO Direction Générale
Produit 1.3, indicateur 9 : Nombre d'organisations de la société civile ayant bénéficié d'un renforcement des capacités opérationnelles (activités 14,15).	0	61	113	UNFPA, ONUSIDA, Direction Générale
Produit 1.4 L'environnement d'enregistrement des naissances est amélioré				
Produit 1.4, indicateur 10 : Nombre de bureaux d'état civil créés dans les centres de santé publics (activité 3).	0	10	20	UNICEF, Direction Générale
Produit 1.4, indicateur 11 : Nombre d'action en faveur de l'amélioration L'environnement d'enregistrement des naissances (activités, 4, 16, 18).	0	61	113	UNICEF, UNFPA, Direction Générale
Résultat 2 L'information sur les services est disponible, les modalités de prestation des services sont connues et les populations difficiles à atteindre participent activement à la prise de décisions dans des rôles de direction.				
Produit 2.1 Renforcement des capacités communautaires				
Produit 2.1, indicateur 12 : Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation pour le changement d'attitudes, de comportements et de promotion de leur leadership au sein des populations difficile d'accès(activités 19, 21).		1000	1500	UNICEF, Direction Générale
Produit 2.1, indicateur 13 : Nombre d'agents de santé communautaires issues des populations difficiles d'accès formés sur l'enregistrement des naissances (activité 22).		50	50	UNICEF, Direction Générale
Produit 2.2 Renforcement des capacités de la société civile				
Produit 2.2, indicateur 14 : Nombre de personnes issues des populations difficile d'accès avec une attention sur le genre et la jeunesse participant activement à la prise de décision et assumant des rôles de leadership (activité 24).		10	10	UNICEF, Direction Générale
Produit 2.3 Renforcement des capacités des dirigeants locaux				
Produit 2.3, indicateur 15 : Nombre de paires éducateurs formés aux outils adaptés aux communautés cibles pour une meilleure pérennisation des actions (activité 23).		10	10	ONUSIDA, Direction Générale

Produit 2.4 : Renforcement des capacités des fonctionnaires du secteur public									
Produit 2.4, indicateur 16 : Nombre d'agent d'état civil formés sur des méthodes et des techniques pratiques, scientifiquement valables et socialement acceptables, rendus accessible à toute la communauté avec leur pleine participation (activité 20).		50	50						UNICEF, Direction Générale
Résultat 3 : Les populations difficiles d'accès sont des citoyens actifs qui jouissent de leurs droits aux services sociaux (éducation, santé, VIH, protection sociale, état civil, etc.)									
Produit 3.1 Renforcement des capacités du CNAMGS									
Produit 3.1, indicateur 17 : Nombre de paquets intégrés d'interventions et de stratégies adaptées renforcées (activité 25)		0	1	1					OMS, Direction Générale
Produit 3.1, indicateur 18 : Nombre des personnels des Directions d'Académie Provinciales, des personnels enseignants et d'encadrement formés et sensibilisés pour une éducation inclusive (sans exigence de l'acte de naissance à l'inscription scolaire) des populations difficiles d'accès (activité 30).		0	25	50					UNESCO, Direction Générale
Produit 3.1, indicateur 19 : L'administration gabonaise dispose d'un registre social opérationnel. (activité 27) (oui/non).		non	oui	oui					BIT, Direction Générale
Produit 3.1, indicateur 20 : Nombre d'équipes communautaires formés pour accompagner les enregistrements de la CNAMGS (activité 33).			50	50					ONUSIDA, Direction Générale
Produit 3.1, indicateur 21 : Existence de mécanismes pour pérenniser l'inscription des populations difficile d'accès à la couverture sociale (activité 32) (oui/non).		non	oui	oui					OMS Direction Générale
Produit 3.2 L'enregistrement des naissances auprès des communautés cibles est renforcé									
Produit 3.2, indicateur 22 : Nombre de personnes issues des populations difficiles d'accès ayant reçu un acte de naissance (désagrégé par âge et sexe)(activité 26).			70	70					UNICEF, Direction Générale
Produit 3.2, indicateur 23 : Mise en place de renforcement des capacités sur les outils et procédures du registre social (activité 28) (oui/non).		non	oui	oui					BIT, Direction Générale
Produit 3.2, indicateur 24 : Suivi de l'accès aux programmes de protection sociale sur la base du registre social et d'un registre des bénéficiaires (activité 29) (oui/non).		Non	oui	oui					BIT, Direction Générale

Produit 3.2, indicateur 25 : Existence de mécanismes pour pérenniser l'enregistrement des naissances des populations difficile d'accès (activité 31) (oui/non).	non	oui	oui	UNICEF, Direction Générale
Résultat 4 : Les populations vulnérables ciblées, leurs problèmes, leurs besoins, leur nombre et leur localisation sont connus, puis inscrits dans le registre social.				
Produit 4.1 Les premières cartographies et études sont préparées				
Produit 4.1, indicateur 26 : Utilisation de méthodes de collectes innovantes créées pour améliorer le système statistique national (activité 34,35) (oui/non).	non	oui	oui	OMS/UNESCO/O NUSIDA, Direction Générale
Produit 4.1, indicateur 27 : Nombre d'étude réalisée sur les populations difficiles d'accès (activité 34, 35).	0	2	0	UNESCO/ONUSID A/OMS, Direction Générale

Annexe 3. Graphique de la théorie du changement



Annexe 4. Matrice de marqueurs de genre

Indicateur		Note	Constatations et explications	Preuves ou moyens de vérification
N°	Formulation			
1.1	L'analyse de contexte intègre l'analyse de genre	2	Le contexte comprend les données les plus récentes sur le genre et met particulièrement l'accent sur l'enregistrement des filles à l'état civil chez les populations difficiles d'accès.	Rapport d'activité des parties prenantes
1.2	L'égalité des sexes intégrée dans les produits proposés	2	Les produits visent à s'adresser à la population la plus vulnérable et s'appuient sur les interventions existantes des agences des Nations Unies qui sont axées sur les femmes chefs de famille vulnérables	PRODOC
1.3	Les indicateurs de réalisation du programme mesurent les changements en matière d'égalité des sexes	2	Les indicateurs de résultats sont également sensibles au genre dans l'ensemble de la proposition	PRODOC
2.1	Les agences des Nations Unies collaborent avec le gouvernement pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	2	Tous les agences des Nations Unies tiennent compte au sein de leurs programmes respectifs, de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en particulier des filles	SNU
2.2	Les agences des Nations Unies collaborent et s'engagent avec les OSC femmes / égalité des sexes	2	Toutes les agences des Nations Unies collaborent avec les OSC, y compris les organisations dirigées par des femmes et les associations de jeunes.	SNU
3.1	Le programme propose un budget sensible au genre	2	Le budget est conforme aux résultats et, en ce sens, il s'agit d'un tenant compte des sexospécificités.	PRODOC
Score total		2		

Annexe 5. Plan de communication

1) Exposé général du Programme Conjoint.

Ce programme vise à accélérer le Gabon vers de multiples ODD en s'attaquant à un obstacle majeur autour de son Réseau de protection sociale, par ailleurs admiré. Un nombre restreint mais significatif et persistant de personnes nées au sein de populations "difficiles à atteindre" au Gabon ne sont pas enregistrées à la naissance. Il s'agit notamment des nouvelles naissances à venir, mais aussi d'un important arriéré de femmes et d'hommes issus des populations rurales - y compris, mais sans s'y limiter, les peuples autochtones. Sans certificat de naissance, ils ne peuvent pas obtenir de carte d'identité nationale par la suite. Sans carte d'identité, ils n'ont pas accès à la protection sociale (services publics de santé et d'éducation), "les laissant pour compte" sur de multiples indicateurs des ODD au cours de leur vie. Ce projet adopte une approche systémique entre le système des Nations Unies, les autres partenaires de développement, le gouvernement, les communautés locales, le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales, chacun selon ses domaines de compétence respectifs. Un ensemble d'interventions cibleront la réforme juridique, l'amélioration de l'information et de la sensibilisation, l'accélération et le maintien de l'enregistrement des naissances et l'accompagnement à plus long terme afin de garantir que personne ne soit exclu du système de protection sociale du Gabon et que le futur.

2) Approche stratégique à l'égard des publics clés.

Distinguer, le cas échéant, le plaidoyer, les médias et la promotion, et l'approche programmatique plus large des relations publiques avec les parties prenantes.

- o Plaidoyer : le volet plaidoyer de la stratégie informera et motivera les dirigeants concernés à créer un environnement favorable au Programme Conjoint en prenant des mesures telles que :
 - révision des politiques et du cadre juridique de l'enregistrement des naissances.
 - adopter une stratégie en faveur d'une couverture maladie universelle et de garanties sociales ;
 - soutenir la mise en œuvre du Programme Conjoint à tous les niveaux ;
 - appui à l'élaboration de lignes directrices administratives, de règles et de procédures opérationnelles normalisées ;
 - affecter des ressources supplémentaires ;
 - renforcement des capacités ;
 - adopter une position progressive et proactive sur les questions critiques et participer au débat public.

La stratégie de plaidoyer distinguera les questions aux niveaux local (communauté locale) et national et créera des liens entre les activités nationales et locales.

- Mobilisation sociale : cette composante impliquera la mobilisation de partenaires sélectionnés et de membres de la société civile pour accroître la demande ou soutenir les progrès vers l'objectif de développement du Programme Conjoint. Il fait appel à des institutions, des réseaux communautaires, des groupes sociaux et religieux pour utiliser leurs membres et d'autres ressources afin de renforcer la participation aux activités au niveau local. Il faudra consulter la collectivité pour déterminer quelles institutions et quels groupes sociaux, politiques et religieux auront la plus grande influence sur les principaux participants.

Les groupes qui peuvent participer à la mobilisation sociale sont notamment les enseignants et les écoliers, les groupes religieux, les coopératives agricoles, les groupes de microcrédit, les organisations de la société civile, les associations professionnelles et les groupes de femmes. Les associations des populations bénéficiaires auront une responsabilité particulière en tant que champions des projets et de la sensibilisation, en

mettant en œuvre le soutien social et en contrôlant l'accès et les résultats pour les personnes les plus vulnérables identifiées par le registre social.

Du matériel de communication sera élaboré pour appuyer le travail des mobilisateurs sociaux : Les mobilisateurs sociaux seront clairement identifiés pour renforcer leur responsabilité et leur responsabilisation dans les campagnes de mobilisation (chapeaux, T-shirts, sacs ainsi que certains matériels d'information simples tels que brochures ou cartes flash pour aider à diffuser le message).

3) Objectifs du plan de communication stratégique.

Pour s'assurer que les objectifs et les résultats des ODD sont bien compris, la coordination de la communication du projet sera assurée conjointement par les services de communication de l'UNICEF et du FNUAP, avec l'appui du RCO si nécessaire. La réalisation des ODD implique l'utilisation d'approches de communication telles que le plaidoyer, l'information, l'éducation, la mobilisation sociale et le renforcement des capacités. Formulée dans un plan de communication annuel, l'approche adoptée permettra de communiquer plus vigoureusement et de manière plus cohérente avec le public et de renforcer la visibilité des actions conjointes et du plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources. La coordination se positionnera stratégiquement dans sa communication pour s'assurer que " personne n'est laissé pour compte ", pour prévenir et gérer les risques politiques et pour renforcer le partenariat et la responsabilité des résultats collectifs.

4) Principales activités.

- o Élaborer du matériel de plaidoyer approprié avec la participation des principales parties prenantes.
- o Renforcer la capacité d'une variété de groupes de pression et d'intervenants clés à tous les niveaux à plaider efficacement auprès des législateurs, des décideurs et des représentants ministériels clés en faveur des réformes juridiques.
- o Offrir une formation en matière de sensibilisation, d'attitude et de conseil aux prestataires de soins de santé, de justice, d'éducation nationale, d'intérieur et de solidarité nationale qui mènent des activités de sensibilisation, ainsi que le besoin d'accueil, de soutien et de compréhension.
- o Organiser des sessions de plaidoyer avec les autorités locales, les responsables de la santé et de l'éducation, de la justice, de l'intérieur et de la solidarité nationale au niveau des communautés locales afin de créer un environnement positif dans leurs institutions pour accepter et fournir des services de qualité et abordables aux personnes vulnérables.
- o Élaborer et diffuser des messages sur la citoyenneté à la télévision et à la radio communautaires, en mettant l'accent sur le processus d'enregistrement des naissances et l'accès aux services sociaux.
- o Développer et diffuser un ensemble de matériels audiovisuels, de jeux et de chansons " accès à la citoyenneté/certificat de naissance " pour les groupes sociaux, religieux et autres groupes civiques dans les écoles, les établissements de santé et autres événements socioculturels et religieux pour mieux comprendre et intégrer les populations vulnérables dans leurs activités.
- o Utiliser une approche participative et inclure autant que possible les personnes vulnérables dans le développement et l'utilisation des outils de communication avec les groupes sélectionnés.
- o Élaborer des fiches d'information non techniques sur l'enregistrement des naissances, les programmes sociaux, la non-discrimination, etc. à l'intention des journalistes.
- o Concevoir et dispenser une formation aux journalistes des journaux nationaux et locaux, des stations de radio et de télévision sur la sensibilisation à l'accès à la citoyenneté par le biais des certificats de naissance.

5. Organisation et coordination.

L'UNICEF et le FNUAP, en tant que co-chef de file du programme, coordonneront les activités de communication conjointes afin d'assurer une compréhension claire et commune des objectifs et des résultats attendus. L'UNICEF et le FNUAP mèneront des activités telles que le plaidoyer, le partage de l'information, la formation, la mobilisation sociale et le renforcement des capacités. Grâce à ces activités, l'UNICEF et le FNUAP pourront communiquer plus activement et de manière plus cohérente avec le public. Il est inutile de mentionner qu'à travers ces activités, l'UNICEF et le FNUAP augmenteront la visibilité des activités conjointes et la mobilisation des ressources. L'UNICEF et le FNUAP veilleront à faire passer un message clair sur " Personne n'est laissé pour compte " afin de désamorcer les risques politiques et de renforcer le partenariat et la responsabilisation pour obtenir des résultats collectifs.

Annexe 6. Plan d'apprentissage et de partage

1) Approche stratégique de l'apprentissage et du partage.

Le programme conjoint utilisera et partagera les connaissances qu'il génère avec d'autres en appliquant, entre autres, les stratégies suivantes : Des examens à mi-parcours seront organisés pour évaluer l'efficacité du programme (c'est-à-dire les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés) et contribuer à la production de connaissances et à une gestion axée sur les résultats renforcée. Le savoir éclaire les théories du changement dont dépend la gestion axée sur les résultats. Le programme conjoint assurera la participation significative de partenaires clés comme les universités, la société civile et d'autres intervenants afin de faciliter la recherche et de partager l'information et les ressources.

2) Objectifs d'apprentissage et de partage.

L'intégration, le suivi et l'évaluation des ODD et le partage des enseignements tirés sont au cœur des objectifs du programme. Ainsi, la gestion des connaissances représente un pilier de l'approche stratégique et sectorielle du programme et enrichira les différentes stratégies nationales et sectorielles au Gabon afin de garantir les éléments de durabilité de l'intervention du programme. La production d'études sectorielles, de matériels de communication, de brochures et de manuels sera élaborée et diffusée auprès des partenaires nationaux et autres afin de créer un environnement propice à l'enregistrement des naissances et d'améliorer l'accès aux services sociaux.

3) Principales activités

- Faciliter le transfert des connaissances et des enseignements tirés des interventions des Programmes Conjointes dans l'ensemble du système des Nations Unies.
- Contribuer au développement et à l'entretien de réseaux mondiaux, régionaux et nationaux de connaissances/pratiques.
- Production de produits de connaissance pour les publics internes et externes sur les progrès affectant les activités de vie des populations vulnérables.
- Amélioration de l'accès aux connaissances et aux statistiques sur la couverture et l'adéquation des programmes d'enregistrement des naissances et de couverture sociale.

Chaque organisme entreprend des actions de collecte de données telles que le recensement des populations cibles. Ces approches seront harmonisées par la coordination UNICEF/FNUAP afin de les intégrer dans un cadre global d'appui statistique du système des Nations Unies au gouvernement.

Les capacités des partenaires d'exécution et des communautés bénéficiaires seront également renforcées. L'accent sera mis sur les techniques de gestion de groupe pour permettre aux communautés de s'approprier les résultats et d'en assurer la durabilité. Le renforcement des capacités s'adressera également aux ONG, aux associations et au secteur privé, en particulier aux entreprises du secteur forestier. Il se concentrera sur les ODD afin de permettre à ces acteurs de jouer pleinement leur rôle dans la chaîne des résultats pour atteindre les ODD au Gabon.

Annexe 7. Budget et plan de travail

CATÉGORIES DE BUDGET DES AGENCES	OMS		FNUAP		ONUSIDA		UNICEF		OIT		UNESCO		TOTAL	
	Fonds Conjoint des ODD (USD)	OMS (USD)	Fonds Conjoint des ODD (USD)	FNUAP (USD)	Fonds Conjoint des ODD (USD)	ONUSIDA (USD)	Fonds Conjoint des ODD (USD)	UNICEF (USD)	Fonds Conjoint des ODD (USD)	OIT (USD)	Fonds Conjoint des ODD (USD)	UNESCO (USD)	Fonds Conjoint des ODD (USD)	Agences ONU (USD)
1. Personnel	0		0		0				0		12 000		12 000	
2. Fournitures, produits de base, matériaux	40 000		70 000		30 000			125 000			5 000		230 000	
3. Équipement, véhicules et mobilier (y compris l'amortissimt.)	25 000		60 000		40 000			50 000	0		0		175 000	
4. Services contractuels	60 000	65 000	140 000	30 000	20 000	15 000	140 000	70 000	140 000	30 000	0		380 000	210 000
5. Voyages	20 000		50 000		20 000		50 000		40 000		20 000		200 000	
6. Transferts & subventions aux contreparties	65 000		0		20 000		365 000		0		140 841		570 841	
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	20 000		19 159		20 000		20 000		20 000		22 159		121 318	
Total des coûts directs	230 000		339 159		150 000		750 000		200 000		200 000		1 869 159	
8. Coûts d'appui indirects (7 % au maximum)	16 100		23 741		10 500		52 500		14 000		14 000		130 841	
TOTAL DES COÛTS	246 100	65 000	362 900	30 000	160 500	15 000	802 500	70 000	214 000	30 000	214 000	-	2 000 000	210 000
1^{ère} année	123 050		181 450		160 500		401 250		107 000		114 000		1 087 250	
2^{ème} année	123 050		181 450		0		401 250		107 000		100 000		912 750	

7.1 Budget par catégorie de l'UNSDG

- Personnels : Cette catégorie représente environ 1% du budget total du projet.
- Fournitures, produits et matériaux : Cette catégorie représente 1.1% du budget total du projet et comprend les fournitures ainsi que l'impression et la distribution de nouveaux formulaires, timbres fiscaux, livre-journal aux parties prenantes chargées de la mise en œuvre (hôpitaux, service d'état civil, chefferies).
- Matériel, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement) : Cette catégorie représente 9% du budget total et comprend les véhicules et autres équipements (ordinateurs, Smartphones, tablettes) nécessaires à la mise en œuvre des activités sur le terrain pour les composantes registre social, enregistrement des naissances, enregistrement à la CNAMGS (Smartphones, tablettes, ordinateurs par localité), éducation des communautés (matériel pour radio communautaire, motos, vélos...).
- Services contractuels : Cette catégorie représente 19% du budget et comprend les coûts de recrutement des consultants nationaux et internationaux, les enquêteurs pour la réalisation des enquêtes (mapping, Registre Social ...) les pairs éducateurs, leaders communautaires, l'organisation de séminaires, la conception du module de renforcement des capacités.
- Voyages : Cette catégorie représente 10% du budget et sera consacrée aux missions dans les districts et aux voyages du personnel international des Agences pour soutenir la mise en œuvre des activités au Gabon.
- Transferts et subventions aux contreparties : Cette catégorie représente 29% du budget total.
- Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs : Cette catégorie représente 6% du budget total.
- Coûts d'appui indirect : Cette catégorie représente 7% du budget total.
- Évaluation finale : 4,4 % du budget du projet (80 000 dollars) sont alloués à l'évaluation finale et sont inclus dans le montant total des ressources prévues pour (4.) les services contractuels du FNUAP, qui dirigera le processus d'évaluation.
- Surveillance, productions des rapports et des communications : 5 % du budget du projet (\$ 100,000 au total) est consacré à la surveillance, à la production de rapports et aux communications. Cette composante sera dirigée par l'UNICEF, et le montant de 100,000 dollars est inclus dans le montant total des crédits demandés par l'UNICEF pour (2) les fournitures, produits et fournitures (40,000 dollars), (4) les services contractuels (40 000 dollars) et (6.) les transferts et subventions aux contreparties (20 000 dollars).

Z.1 Budget par catégorie de l'UNSDG

- Personnels : Cette catégorie représente environ 1% du budget total du projet.
- Fournitures, produits et matériaux : Cette catégorie représente 11% du budget total du projet et comprend les fournitures ainsi que l'impression et la distribution de nouveaux formulaires, timbres fiscaux, livre-journal aux parties prenantes chargées de la mise en œuvre (hôpitaux, service d'état civil, chefferies).
- Matériel, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement) : Cette catégorie représente 9% du budget total et comprend les véhicules et autres équipements (ordinateurs, smartphones, tablettes) nécessaires à la mise en œuvre des activités sur le terrain pour les composantes registre social, enregistrement des naissances, enregistrement à la CNAMGS (Smartphones, tablettes, ordinateurs par localité), éducation des communautés (matériel pour radio communautaire, motos, vélos...).
- Services contractuels : Cette catégorie représente 19% du budget et comprend les coûts de recrutement des consultants nationaux et internationaux, les enquêteurs pour la réalisation des enquêtes (mapping, Registre Social ...) les pairs éducateurs, leaders communautaires, l'organisation de séminaires, la conception du module de renforcement des capacités.
- Voyages : Cette catégorie représente 10% du budget et sera consacrée aux missions dans les districts et aux voyages du personnel international des Agences pour soutenir la mise en œuvre des activités au Gabon.
- Transferts et subventions aux contreparties : Cette catégorie représente 29% du budget total.
- Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs : Cette catégorie représente 6% du budget total.
- Coûts d'appui indirect : Cette catégorie représente 7% du budget total.
- Évaluation finale : 4.4 % du budget du projet (80 000 dollars) sont alloués à l'évaluation finale et sont inclus dans le montant total des ressources prévues pour (4.) les services contractuels du FNUAP, qui dirigera le processus d'évaluation.
- Surveillance, productions des rapports et des communications : 5 % du budget du projet (\$ 100,000 au total) est consacré à la surveillance, à la production de rapports et aux communications. Cette composante sera dirigée par l'UNICEF, et le montant de 100,000 dollars est inclus dans le montant total des crédits demandés par l'UNICEF pour (2) les fournitures, produits et fournitures (40,000 dollars), (4) les services contractuels (40 000 dollars) et (6.) les transferts et subventions aux contreparties (20 000 dollars).

7.2 Objectifs budgétaires par ODD

	ODD	%	USD
	ODD 1.3	15	329 000
	ODD 3.3	6	140 500
	ODD 3.8	11	241 100
	ODD 4.7	10	214 000
	ODD 5.1	13	292 900
	ODD 16.9	45	987 500
TOTAL		100	2 210 000

La plus grande partie du budget (45%) est allouée à la cible 16.9 des OMD pour l'établissement des certificats de naissance aux populations difficiles d'accès, l'appui à l'amélioration du système d'enregistrement des naissances, la mise en place des mécanismes innovants d'enregistrement des naissances et l'amélioration des connaissances sur la question. Grâce à cet objectif, le projet conjoint contribuera à améliorer l'accès des populations à l'éducation, aux services de santé, au suivi de leur état de santé et au bénéfice des services sociaux de base. Cet objectif contribuera à l'atteinte des autres cibles du tableau de façon restreinte et de manière globale à d'autres ODD.

La cible 1.3 représente 15 % du budget. Elles sont essentiellement liées aux statistiques desdites populations, à la connaissance de leurs besoins spécifiques et obstacles culturels à surmonter, à la réalisation et l'opérationnalisation du registre social qui devraient leur permettre d'être enregistré à la CNAMGS et d'accéder à la protection sociale adaptée.

13% du budget du projet est alloué à la question de genre (5.1). Il est à noter que la question de genre étant transversale, elle est également prise en compte dans les autres ODD du programme.

Résultat 4														
Les populations vulnérables ciblées, leurs problèmes, leurs besoins, leur nombre et leur localisation sont connus, puis inscrits dans le registre social.														
Produit	2 0 2 0 1	2 0 2 0 1	0 2 0 1											
														Q 1
Produit	Activités				Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	JSDGF (US\$)	PUNO (US\$)	TOTAL (US\$)	Partenaires ONU	Autres Partenaires	
	34. Réaliser le mapping des populations autochtones (dénombrement et localisation). ODD 1,3				x									
	35. Identification et analyse des Connaissances, Attitudes et des Pratiques culturelles qui impactent l'accès volontaire des populations cibles aux actes de naissance, aux services sociaux de base et à la protection sociale. ODD 4,7					x			110 000	40 000	150 000	UNESCO, OMS	Autres agences, ministères concernés, autorités locales, société civile, bénéficiaires	

Gestion du Programme Conjoint													
Produit	2 0 2 0 1	2 0 2 0 1	0 2 0 1										
Produit	Activités				Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	JSDGF (US\$)	PUNO (US\$)	TOTAL (US\$)	Partenaires ONU	Autres Partenaires
Commun-ications (5%)	x	x			x	x	x	x	100 000		100 000	UNICEF	
Évaluation finale (4%)		x							80 000		80 000	FNUAP	
Coûts d'appui indirects (7%)	x	x			x	x	x	x	130 841		130 841	FNUAP	

Annexe 8. Plan de gestion des risques

Risques	Niveau de risque	Probabilité (1-5)	Impact (1-5)	Mesures d'atténuation	Organisme responsable/ Personne
Risques contextuels					
Changements dans les postes ministériels clés	9	3	3	Les fonctionnaires au sein du Ministère gardent la mémoire des engagements et des décisions collectives. Comité de pilotage.	RCO
Changement de leadership des institutions partenaires	12	3	4		UNICEF & FNUJAP
Désaccord sur le choix des peuples autochtones comme cible par le gouvernement	6	3	2	-Communication. -Accord gouvernement. -Élargissement populations vulnérables.	RCO
Risques programmatiques					
Un déficit de gouvernance du programme entre les niveaux locaux et le national	16	4	4	Le comité de pilotage du programme sera aussi responsable d'assurer cette coordination entre le niveau national et local.	UNICEF & FNUJAP
Risques institutionnels					
Faible engagement et appropriation des partenaires locaux	12	3	4	-Communication et réunions régulières, Plaidoyer -élargissement de la famille des partenaires aux niveaux national et local	UNICEF & FNUJAP
Risques fiduciaires					
Mobilisation des ressources additionnelles	6	2	3	-Stratégie de mobilisation -Communication -plaidoyer -Renforcement des mécanismes de suivi de la mise en œuvre du Programme Commun sur la base d'une gestion et d'une responsabilisation axées sur les résultats.	RCO

Il peut exister différents types de risques auxquels le projet pourrait faire face. Le programme travaillera sur l'atténuation de ces risques par le biais de mécanismes et actions pertinents.

Risque Contextuelle :

- Le contexte politique encore fragile depuis les élections présidentielles de 2016 et les fréquents remaniements ministériels, etc. peuvent impacter l'avancement de l'exécution des activités du programme.
- Le changement de leadership des institutions partenaires notamment aux niveaux sectoriels peut freiner l'élan dans la mise en place du programme.
- Pour ses 3 risques, un comité de pilotage sera constitué et rendu opérationnel en vue d'assurer la continuité des opérations. Ce comité se chargera également de coordonner avec les représentants au niveau central et local et constituera des canaux de communication et d'informations qui favorisent un échange d'information régulier et continue.
- Il est également possible que d'autres communautés perçoivent le programme comme favorisant les "non-bantous". Ce risque sera géré par une communication claire, en s'assurant de l'adhésion du gouvernement et des collectivités locales et en veillant à ce que le programme prenne en compte toute personne qui a pris contact, qui n'est pas encore enregistrée, quelle que soit son origine ethnique.

Risque programmatique

- Un déficit de gouvernance du programme notamment en termes d'articulation entre les niveaux locaux et national pourra émerger. Ce risque sera réduit et limité par la volonté politique d'impliquer les autorités locales dans le processus de développement surtout avec l'implication des collectivités locales et les autorités déconcentrées dans le processus de consultation pour la mise en œuvre de ce programme. Le comité de pilotage du programme sera aussi responsable d'assurer cette coordination entre le niveau national et local.

Risque institutionnel

- Faible engagement et appropriation des partenaires locaux est un risque. Ce risque sera géré par une communication claire, en s'assurant de l'adhésion du gouvernement et des collectivités locales et en veillant à ce que le programme prenne en compte toute personne qui a pris contact, qui n'est pas encore enregistrée, quelle que soit son origine ethnique.

Risque fiduciaire :

- La difficulté de mobilisation des ressources additionnelles nécessaires à la réalisation du programme pourra impacter l'exécution du programme et son rôle d'appui à l'engagement du Gabon pour la mise en œuvre des ODD. Une stratégie de mobilisation de fonds conjointe (entre agences du SNU et le Gouvernement Gabonais) permettra de minimiser ce risque. Un travail de communication et de plaidoyer a été prévu dans le cadre de ce programme et permettra d'optimiser les chances de mobilisation de fonds.